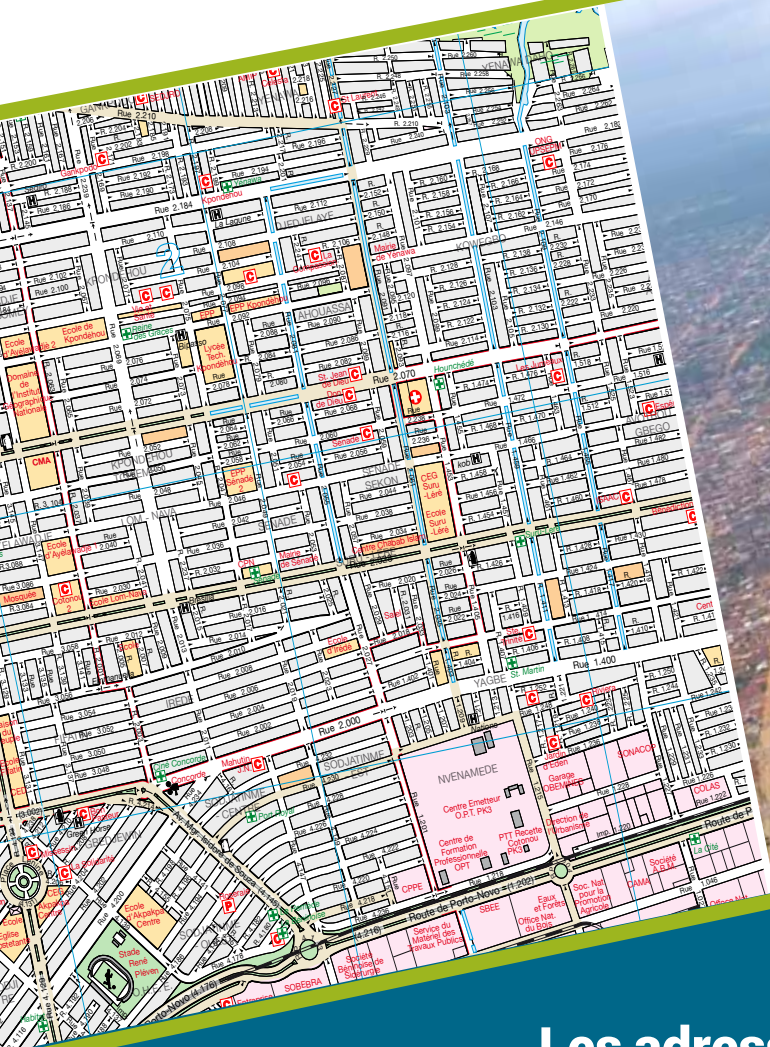




MINISTÈRE DU CADRE DE VIE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Les adresses et la modernisation des pratiques urbaines au Bénin

Document de capitalisation



MINISTÈRE DU CADRE DE VIE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Les adresses et la modernisation des pratiques urbaines au Bénin

Document de capitalisation

Avec la participation de :

Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable

Délégation à l'Aménagement du Territoire

Service de Coopération et d'Action culturelle de l'Ambassade de France au Bénin

Appui technique : Groupe Huit


groupehuit
Développement urbain

Le Bénin ne cesse de s'urbaniser depuis les années soixante. En 50 ans, le taux d'urbanisation a triplé et selon les projections, plus de la moitié des béninois vivra en ville d'ici 2020. Cette croissance démographique des villes s'accompagne de mutations verticales (transformation des centres villes) et de mutations horizontales (étalement du centre-ville à la périphérie).

Ces mutations rapides et mal maîtrisées des villes posent d'énormes défis aux pouvoirs publics, notamment en matière d'accès aux services et aux infrastructures de base. Pour y faire face, le gouvernement a fait de l'amélioration des conditions de vie des populations, le troisième pilier de son Programme d'Actions (PAG 2016-2021) avec deux axes stratégiques que sont « le renforcement des services sociaux de base et la protection sociale » et « le développement équilibré et durable de l'espace national ».

Le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable s'emploie à traduire ces axes stratégiques dans le quotidien des béninois à travers des projets phares et prioritaires qui rentrent désormais dans leur phase opérationnelle. On peut citer entre autres, le « Projet Asphaltage » qui vise l'amélioration du réseau de voirie urbaine dans les principales villes et le « Programme Villes Durables » orienté vers l'amélioration du stock d'infrastructures et équipements urbains dans environ trente villes.

Il importe de mettre en œuvre ces projets dans un cadre spatial cohérent et lisible. C'est ce qui explique les nombreuses actions du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable pour impulser, à différentes échelles et à différents niveaux, les instruments d'aménagement du territoire.

Dans la dynamique de ces instruments de gouvernance territoriale, se trouvent les systèmes d'adressage. En effet, l'adressage se révèle indispensable pour la modernisation des pratiques urbaines puisqu'il permet d'améliorer le repérage des citoyens et des institutions dans la ville, d'accroître les recettes propres des collectivités locales et de faciliter la délivrance des services publics.

Dans le but de construire une stratégie nationale pertinente et durable, il convient de jeter un regard d'ensemble sur ce qui a été réalisé jusque-là, de tirer leçon aussi bien des points forts que des difficultés des opérations et d'améliorer la pratique des opérations d'adressage au Bénin.

C'est pourquoi l'organisation de la journée nationale de réflexion et d'orientation sur l'adressage et la rédaction du présent document de capitalisation sont à saluer.

Je tiens à remercier tous les partenaires en général et la Coopération française en particulier, pour l'accompagnement apporté au Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable et aux collectivités locales dans le déploiement du système d'adressage dans les villes béninoises.

José TONATO
Ministre du Cadre de Vie
et du Développement Durable

Les administrations communales, en relation directe avec leurs citoyens, doivent sans cesse répondre à de nombreux défis : planifier, aménager, entretenir les infrastructures, attirer des services publics et des entreprises privées, créer du développement. Les concessionnaires, les services de sécurité, de santé, les opérateurs, ont des problématiques similaires.

La solution peut notamment passer par la mise à disposition d'outils efficaces et par la mobilisation de ressources financières. Encore peu utilisé, l'adressage permet d'une part, d'utiliser la cartographie pour organiser les services urbains et, d'autre part, d'améliorer la connaissance et l'identification du vivier fiscal des villes.

Le « développement des villes et communautés durables », pour reprendre l'objectif de développement durable ODD 11, est depuis de nombreuses années l'un des secteurs d'intervention majeur de la Coopération française que ce soit à travers les projets de l'Agence française de développement (AFD), du Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) ou des 40 partenariats de coopération décentralisée actifs au Bénin

Entre 2012 et 2017, l'Ambassade de France a ainsi mis en œuvre un projet « d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration » (PA2D), pour accompagner la ville de Cotonou dans la réalisation d'une opération pilote d'adressage ainsi que deux intercommunalités dans la réalisation d'études de faisabilité pour l'adressage de douze chefs-lieux de communes.

Parallèlement, en 2013 deux autres opérations d'adressage ont été engagées, l'une avec l'appui de la ville de Guyancourt dans le cadre d'un partenariat de coopération décentralisée avec la ville de Comé, l'autre avec l'appui de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) à Porto-Novo.

Après 5 ans, un premier bilan s'imposait pour examiner les acquis de ces expériences. C'est également l'occasion de nous interroger sur l'avenir de l'adressage au Bénin, alors que les applications numériques et mobiles se développent à grande vitesse, que les réformes s'engagent et que les collectivités doivent, plus que jamais, mobiliser de nouvelles ressources.

Je tiens tout particulièrement à saluer le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable et sa Délégation à l'Aménagement du Territoire, qui ont souhaité se pencher sur ces expériences pilotes en vue d'engager une stratégie nationale d'adressage au Bénin.

Nous espérons vivement que ce document puisse ouvrir des perspectives nouvelles pour tous les acteurs qui construisent la cité béninoise de demain.

Véronique BRUMEAUX
Ambassadrice de France au Bénin

SIGLES ET ACRONYMES

<i>AFD : Agence Française de Développement</i>
<i>AIMF : Association Internationale des Maires Francophones</i>
<i>ANCB : Association Nationale des Communes du Bénin</i>
<i>CIA : Cellule Intercommunale d'Adressage</i>
<i>CMA : Cellule Municipale d'Adressage</i>
<i>CNA : Cellule Nationale d'Adressage</i>
<i>CSE : Compagnie Sahélienne d'Entreprises</i>
<i>DAT : Délégation à l'Aménagement du Territoire</i>
<i>DEPP : Direction des Études, de la Programmation et de la Prospective</i>
<i>DGI : Direction Générale des Impôts</i>
<i>DSEF : Direction des Services Économiques et Financiers</i>
<i>DST : Direction des Services Techniques</i>
<i>OSM : Open Street Map</i>
<i>PA2D : Projet d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration</i>
<i>PTF : Partenaires Techniques et Financiers</i>
<i>RFU : Registres Fonciers Urbains</i>
<i>SADre : Service d'Adressage (Ville de Cotonou)</i>
<i>SAFU : Service des Affaires Foncières et de l'Urbanisme</i>
<i>SBEE : Société Béninoise d'Énergie Electrique</i>
<i>SCAC : Service de Coopération et d'Action Culturelle</i>
<i>SERHAU-SEM : Société d'Études Régionales d'Habitat et d'Aménagement Urbain</i>
<i>SIF : Système d'Information Foncière</i>
<i>SIG : Système d'Information Géographique</i>
<i>SONEB : Société Nationale des Eaux du Bénin</i>
<i>UPU : Union Postale Universelle</i>

SOMMAIRE

1. L'adressage au Bénin	11
Historique : des plans d'urbanisme aux registres fonciers urbains	11
Comè, Cotonou et Porto-Novo : les expériences en cours.....	12
Émergence d'une volonté nationale	15
2. L'adressage : un système et non un outil	18
Définition de l'adressage	18
Les grandes étapes de mise en œuvre de l'adressage.....	19
3. S'approprier une adresse : un enjeu fondamental.....	21
L'appropriation des adresses : par qui ?	21
L'appropriation des adresses : pourquoi ?.....	22
L'appropriation des adresses : comment ?.....	22
4. Baptiser les rues et la voirie : ne pas s'enliser.....	24
Enjeu du baptême des voies	24
Grandes étapes du baptême.....	25
Démarche participative et/ou directive : exemple au Canada et au Togo.....	27
5. Les outils et applications numériques de l'adressage.....	28
Outils numériques créant les adresses : Les deux écoles	28
Outils numériques gérant les adresses : gestion et hébergement des données	29
Exemple de l'outil Air-Nest utilisé pour un test sur la ville d'Abomey-Calavi au Bénin : ...	30
Applications numériques utilisant les adresses, notamment pour la collecte de données lors des enquêtes de terrain.....	31
6. Les enjeux de la mutualisation des données	33
Le partage des données	33
La mutualisation des données.....	34

SOMMAIRE

7. Financer l'adressage d'une ville	35
En phase de projet	35
En phase de déploiement physique	35
En phase de gestion.....	37
8. Vers une stratégie nationale d'adressage	39
Annexe 1 : Plan d'adressage de Comé, 2017.....	43
Annexe 2 : Plan d'adressage de Cotonou, 2018	44
Annexe 3 : Plan d'adressage de Porto-Novo, 2018.....	45
Annexe 4 : Tableau comparatif des expériences d'adressage de Comé, Cotonou, Porto-Novo	46

Les adresses et la modernisation des pratiques urbaines au Bénin

Document de capitalisation

1. L'adressage au Bénin

Historique : des plans d'urbanisme aux registres fonciers urbains

Au Bénin, comme dans la majorité des villes africaines, les premiers systèmes d'adressage sont apparus à l'époque coloniale. Embryonnaires, ils ne couvraient généralement que les centres administratifs des villes capitales et se limitaient essentiellement à la dénomination des rues et la numérotation des portes des principaux bâtiments. Après l'Indépendance, alors que l'urbanisation s'accélère, les systèmes appliqués dans les anciens centres ville n'ont pas été étendus aux nouveaux quartiers. Jusqu'au début des années 80, l'adressage continuait à se limiter essentiellement à la dénomination des principales artères de la ville, des places et des principaux bâtiments.

Jusqu'aux années 90, l'adressage au Bénin, comme dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, prend un nouvel élan avec les « réformes de la gestion urbaine » formulées par les agences internationales de développement, en premier lieu par la Banque Mondiale et l'émergence de la décentralisation (1990). L'adressage, en tant qu'outil de connaissance et de gestion de la ville, s'inscrit dès lors dans la stratégie de renforcement des compétences municipales adoptée par la plupart des gouvernements et des bailleurs de fonds.

Ainsi au Bénin, l'histoire de l'adressage est liée à l'élaboration des premiers Plans d'Urbanisme (Projet PUB financé par la Coopération française entre 1982 et 1988) et à la mise en œuvre des premiers Registres Fonciers Urbains (RFU de Parakou en 1989), dont l'adressage était une composante.

Le RFU est un instrument de gestion urbaine aux objectifs multiples, composé d'un plan parcellaire de base et d'une base de données urbaine, foncière et fiscale. Conçu principalement pour une application fiscale (élargir l'assiette et améliorer la gestion du recouvrement), il peut être exploité dans une perspective d'aménagement urbain (notamment par un lien avec un système d'information géographique) et de gestion foncière.

Le RFU est initialement conçu pour aboutir à la mise en place de deux systèmes de repérages complémentaires : un repérage basé sur l'identification des parcelles, soit un système de type cadastral : QIP (Quartier, Îlot, Parcelle) ou ZIP (Zone, Îlot, Parcelle) et un repérage basé sur l'identification des voies et des bâtiments, donc des adresses selon la méthode REP (Rue, Entrée, Parcelle).

Les Registres fonciers urbains (RFU), ont été expérimentés à partir de 1989 par la SERHAU puis la SERHAU-SEM (Société d'Etudes Régionales d'Habitat et d'Aménagement Urbain).

Largement plébiscité, le RFU est devenu un outil phare de la gestion urbaine au Bénin. En 2010, 22 villes béninoises ont mis en place un RFU ou un outil équivalent (Système d'Information Foncière, SIF).

Cependant, seul le système de repérage de type cadastral a été développé. Sans l'adressage et la matérialisation des numéros de voies et d'entrées de bâtiments, le repérage dans la ville reste impossible, tant pour les usagers que pour les concessionnaires, les services municipaux, etc.

Si le RFU est aujourd'hui reconnu pour être le canal principal de mise en œuvre de la fiscalité locale dans les grandes villes du Bénin, son efficacité dans ce domaine est limitée et la mise en place de l'outil n'a pas eu d'effet significatif sur la gestion urbaine.

C'est dans ce contexte qu'en 2012 et 2013, trois opérations d'adressage ont été initiées par trois villes au Sud du Bénin pour consolider le Registre Foncier Urbain : Comé, Cotonou, et Porto-Novo.

Comé, Cotonou et Porto-Novo : les expériences en cours

Les opérations d'adressage initiées en 2012 et 2013, ont été initialement conçues pour pallier aux lacunes du RFU, tant dans son volet fiscal, que dans son volet gestion urbaine ; ce dernier n'ayant jamais été exploré.

L'adressage doit permettre un meilleur repérage des contribuables par les enquêteurs fiscaux pour améliorer l'assiette fiscale et faciliter la délivrance des avis d'imposition. Les données collectées lors de l'adressage et les plans produits doivent permettre aux mairies de développer des compétences en matière de cartographie comme outils à la prise de décision.

Quelques chiffres clés

COME



La ville de Comé a initié une opération d'adressage en mars 2012, avec l'appui de la ville de Guyancourt dans le cadre d'un partenariat de coopération décentralisée. L'opération d'adressage a, dans un premier temps, été mis en œuvre par une Cellule Municipale d'Adressage créée au sein du Service RFU. Depuis le 24 Avril 2017, la CMA n'apparaît plus dans l'organigramme de la Mairie, les activités relatives à l'adressage ayant été absorbées par la division RFU au sein du Service des Affaires Foncières et de l'Urbanisme.

LA VILLE

79 989 habitants
(RGPH 4 de 2013)
163 km²
5 arrondissements
51 villages et quartiers de ville
(dont 13 nouveaux depuis 2015)
12 quartiers de ville

BILAN

310 rues
99 rues dénommées (32%)
310 rues panneautées
(dont 76 plaques)
6519 entrées adressées et enquêtées
300 plans édités en juillet 2018

Aujourd'hui, le système d'adressage est une réalité à Comé et le plan d'adressage est disponible avec la possibilité de produire des cartes et des informations thématiques aux services de la mairie et à l'intention de différentes institutions, tant publiques que privées.

Voir en annexe 1 : Plan d'adressage de Comé (2017)

COTONOU



L'opération d'adressage de la ville de Cotonou a démarré en juillet 2013, dans le cadre du Projet d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration (FSP PA2D) financé par l'Ambassade de France au Bénin. La ville a créé à cet effet une Cellule Nationale d'Adressage au sein du Service RFU dans la Direction des Services Économiques et Financiers (DSEF) et une Commission de Toponymie sous la responsabilité de la Direction des Services Techniques (DST). L'adressage a été réalisé dans la totalité des 165 quartiers de la ville entre 2013 et 2016.

En janvier 2017 la mairie a finalement créé un Service d'Adressage (SAdre) au sein de la Direction des Études, de la Programmation et de la Prospective (DEPP). Composé de 27 agents, le service assure la mise à jour de l'adressage.

LA VILLE

679 012 habitants (RGPH 4 de 2013)
79 km²
13 arrondissements
165 quartiers de ville
(dont 21 nouveaux depuis 2015)

BILAN

3 194 rues
87 rues dénommées (3%)
2 990 rues panneautées (pochage)
118 815 entrées adressées et enquêtées
4 155 plans édités en 2015 et 500 en 2016

Aujourd'hui, la ville est entièrement adressée et des plans sont disponibles à la vente.

Voir en annexe 2 : Plan d'adressage de Cotonou (2018)

PORTO-NOVO



Porto-Novo a démarré son adressage en décembre 2013 avec l'appui technique et financier de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF). A cet effet, une Cellule Municipale d'Adressage a été créée et rattachée au Cabinet du maire de Porto-Novo. L'opération a été conduite sur la totalité des 100 quartiers de la ville.

LA VILLE

264 320 habitants (RGPH 4 de 2013)
52,4 km²
5 arrondissements
100 quartiers de ville
(dont 14 nouveaux depuis 2015)

BILAN

2 573 rues
27 rues dénommées (1%)
Aucune rue panneautée
59 658 entrées adressées et enquêtées

Les opérations sont en cours dans la ville de Porto-Novo. Toutefois, toutes les rues sont adressées et les numéros de portes pochés.

Voir en annexe 3 : Plan d'adressage de Porto-Novo (2018)

Enjeux et bilan des expériences

Voir en annexe 4 : Tableau comparatif des expériences de Comé, Cotonou et Porto-Novo

Les villes de Comé, Cotonou et Porto-Novo ont réalisé un travail considérable et ont fait de l'adressage une réalité. Cependant, alors que les phases projets et les appuis extérieurs s'achèvent, de nombreux défis restent à relever :

- ♦ financer la mise à jour des adresses. Il s'agit de passer de la cellule « projet » au service communal. Les villes ne mettent pas les moyens nécessaires à la poursuite de l'adressage : le nombre d'agents ou le matériel de terrain n'est pas budgété après le retrait de l'aide extérieure.
- ♦ développer la cartographie et progressivement l'intégrer dans la pratique des différents services de la ville. L'outil cartographique n'est pas valorisé pour la programmation communale.
- ♦ actualiser régulièrement les données et créer de véritables bases de données urbaines pour orienter les décisions. Les villes ne sont pas encore véritablement engagées dans une politique de création et d'utilisation de bases de données.
- ♦ systématiser l'utilisation des adresses dans tous les documents administratifs et dans les enquêtes fiscales (RFU). L'appropriation des adresses par la population, les concessionnaires, les services d'urgence et de sécurité est faible.
- ♦ baptiser les rues. Les commissions de baptêmes des rues sont inactives.

L'adressage est un sujet d'actualité, car les villes sentent le besoin de se moderniser et de disposer d'un système performant d'identification des voies et des bâtiments. Toutefois, si l'adressage est perçu comme une solution d'identification performante, il reste, pour l'heure, approprié par une minorité de parties prenantes : les collectivités ont du mal à le déployer et le mettre à jour, les divers services publics et privés n'adaptent pas leurs procédures administratives à l'utilisation de l'adresse et, enfin, la population ne trouve aucun intérêt à utiliser cette adresse puisqu'aucun des deux premiers acteurs ne la lui demande.

Émergence d'une volonté nationale

La Cellule Nationale d'Adressage (CNA)

Pour consolider ces nouvelles expériences d'adressage des villes béninoises et en faciliter l'appropriation par les populations et les institutions, il est apparu nécessaire de mettre en place un dispositif institutionnel au niveau national.

C'est ainsi qu'une Cellule Nationale d'Adressage (CNA) a été créée en 2012 au sein de la Délégation à l'Aménagement du Territoire (DAT) pour impulser, suivre et encadrer les opérations d'adressage au Bénin.

La CNA s'est fixé comme principaux objectifs de :

- ♦ mettre en place et animer un cadre de concertation sur l'adressage au Bénin ;
- ♦ élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale sur l'adressage ;
- ♦ mettre en place un cadre réglementaire sur l'adressage ;
- ♦ former et appuyer le personnel de chaque « *Cellule Municipale d'Adressage* » (CMA) ou « *Cellule Intercommunale d'Adressage* » (CIA) dans l'exécution et l'actualisation de l'adressage (liste du matériel, cartographie, enquêtes, panneauage, informatisation et analyse de la base de données, communication, etc.) ;
- ♦ sensibiliser au niveau national les concessionnaires (SONEB, SBEE, Bénin Télécom, Police, etc.) et les services publics ;
- ♦ mettre en œuvre une assistance technique sur toutes les phases du projet pour le suivi et la mise en cohérence de l'ensemble des opérations d'adressage réalisées sur le territoire national ;
- ♦ élaborer une base de données nationale pour capitaliser les informations urbaines issues des différentes opérations d'adressage réalisées au Bénin ;
- ♦ appuyer les communes et l'ANCB dans la recherche de financements auprès des PTF et à travers les coopérations décentralisées. Entre 2012 et 2018, la CNA a organisé plusieurs sessions de formation et échanges d'expériences pour les agents des Cellules Municipales d'Adressage de Comé, Cotonou et de Porto-Novo. Elle a par ailleurs accompagné la réalisation des études de faisabilité de 12 villes par les intercommunalités des départements de l'Alibori et des Collines.

Compte tenu de la montée en puissance des demandes des communes béninoises en matière d'adressage, la mise en place d'un cadre stratégique national s'impose pour servir de référence à tous les acteurs concernés (administration centrale et déconcentrée, élus et techniciens locaux, concessionnaires et différents utilisateurs des adresses, partenaires techniques et financiers, etc.).

Journée de réflexions et d'orientations sur l'adressage au Bénin

Le 7 août 2018, la DAT a organisé, avec l'appui de la coopération française, une journée de réflexions et d'orientations sur l'adressage au Bénin. Cet événement a été l'occasion de partager les expériences récentes de Comé, de Cotonou et de Porto-Novo, avec 70 acteurs nationaux et locaux, publics et privés, pour les impliquer dans l'élaboration d'une stratégie nationale.

Plus précisément, il s'agissait de :

- ♦ capitaliser les expériences béninoises d'adressage ;
- ♦ sensibiliser sur les usages possibles de l'adressage ;
- ♦ échanger sur les utilisations numériques de l'adressage ;
- ♦ initier la formalisation du cadre de concertation sur l'adressage ;
- ♦ formuler des recommandations pour la mise en œuvre et l'utilisation des adresses au Bénin.

Les thèmes suivants ont été abordés :

1. les grandes étapes de l'adressage ;
2. la création de conditions propices à l'appropriation et l'utilisation des adresses : pourquoi faut-il que chacun ait une adresse et l'utilise ?
3. la prise en compte des réalités socioculturelles et géopolitiques dans le baptême des rues béninoises : comment baptiser les rues et la voirie du Bénin ?
4. la modernisation du système d'adressage dans les villes béninoises à travers l'adoption de nouveaux outils et applications numériques : quelles sont les outils et applications numériques utilisant les adresses, les GPS ?
5. la promotion de la mutualisation des données entre les différents services utilisant les adresses : les enjeux de la mutualisation des données ?
6. la recherche de sources de financement pour les opérations d'adressage : comment financer l'adressage d'une ville ?
7. pourquoi et comment construire une stratégie nationale d'adressage ?

2. L'adressage : un système et non un outil

Définition de l'adressage

L'adressage est un système d'identification alphanumérique des voies et des portes d'un bâtiment sur un territoire donné. Ce système peut être mis en œuvre au sein d'une opération plus vaste de planification urbaine et les données, issues de ce système, vont permettre d'alimenter différents outils de repérage et de navigation.

Aussi l'adressage n'est pas simplement un outil. En effet, un outil sera, par exemple, un programme informatique utilisé pour gérer et mettre à jour les données de l'adressage. Ainsi les SIG ArcGis, QGis et MapInfo sont des outils cartographiques facilitant la gestion de la cartographie et de la base de données informatique de l'adressage. A noter qu'il existe également d'autres types d'outils pour gérer l'ensemble des données issues de l'adressage : le foncier, la fiscalité, la toponymie, etc.

L'adressage est donc un système qui permet de localiser sur le terrain une voie, une habitation et l'entrée d'une parcelle, c'est-à-dire de « définir une adresse » à partir d'un jeu de cartes et de panneaux mentionnant la numérotation ou la dénomination des voies et des portes. Il peut être étendu aux réseaux et services urbains. Aussi peut-on non seulement « adresser » une construction, mais également le mobilier urbain, comme un panneau publicitaire, une borne-fontaine, un lampadaire public, une station de taxi, etc.

En outre, l'adressage permet d'établir facilement un identifiant unique pour une meilleure mutualisation et partage des données urbaines pour les services municipaux et entre ces derniers, avec les concessionnaires et partenaires de la ville. C'est sans doute le système le plus rapide à mettre en place et qui permet de faire le lien entre tous les autres systèmes d'identification déjà présents sur un territoire, notamment avec la Poste, le RFU, le cadastre, la banque, la DGI, la SONEB, la police, les pompiers, les assurances, etc.

L'adressage offre enfin aux autorités municipales un système efficace de localisation et de repérage urbain, permettant aux services d'améliorer leur performance dans la gestion urbaine, la fiscalité, l'aménagement foncier, la réhabilitation des quartiers précaires ou encore l'appui aux services concédés.

Les enjeux de l'adressage :

- Comment se retrouver dans une ville en pleine expansion ?
- Comment localiser les installations et les infrastructures urbaines ?
- Comment faire intervenir rapidement les ambulances, les pompiers et forces de l'ordre sur un lieu précis ?
- Comment identifier les pannes sur les réseaux d'eau, d'électricité et de télécommunication ?
- Comment améliorer la collecte sur place des factures d'eau et d'électricité ?
- Comment mettre en place un système efficace de recouvrement des taxes foncières ?
- Comment envoyer du courrier et des messages aux particuliers ?
- Comment recevoir des commandes en ligne ?

Les grandes étapes de mise en œuvre de l'adressage

La mise en œuvre d'un système d'adressage se décompose en trois phases principales :

- I. la phase projet**, avec la réalisation d'une étude de faisabilité et la constitution de la base de données ;
- II. la phase de déploiement physique**, consacrée à la conception graphique et à l'impression des plans d'adressage (carte et livret), à l'élaboration du plan de panneauage, à la production et à la pose des plaques de voies et de portes ;
- III. la phase de gestion**, qui consiste à transformer la cellule « projet d'adressage » en service communal chargé de la mise à jour et l'échange des données liées à l'adresse.

Le terme « opération d'adressage » est souvent utilisé et comprend la mise en œuvre des trois phases précédentes qui doivent se succéder selon les 11 étapes principales suivantes :

- 1. Installation d'une cellule ou service d'adressage** qui sera formée à la mise en œuvre et à la gestion de projet d'adressage pour assurer la pérennité du système une fois le projet achevé ;
- 2. Production des plans cartographiques de base** : filaire des voies, polygone des parcelles et bâtiments ;
- 3. Choix des limites administratives** sur lesquelles sera basé le système d'adressage : limites d'arrondissement, de quartier, de zone, de secteur, etc. ;
- 4. Choix des principes d'orientation des voies** et d'évolution du sens de la numérotation des portes ;

5. **Choix du système d'identification des rues** (code alphanumérique), des parcelles et des portes (métrique, séquentiel et décamétrique) ;
6. **Réalisation des enquêtes de terrain** pour le recensement des informations du type d'occupation liées à l'adresse et à la voirie ;
7. **Structuration et sécurisation des données** dans une base de données SIG ;
8. **Élaboration du graphisme**, de la mise en page et impression des plans d'adressage ;
9. **Élaboration et production du plan de panneau** avec la quantité de plaques de voies et de portes à produire et à poser ;
10. **Acquisition ou développement des applications** permettant de gérer et d'exploiter la base de données de l'adressage ;
11. **Mise en réseau de la base de données de l'adressage** avec celles d'autres services municipaux, concessionnaires et partenaires pour mutualiser, partager et mettre à jour les données.

La temporalité et le coût de mise en œuvre d'une opération d'adressage varient selon la dimension du territoire concerné. Il faudra tenir compte des aspects géographiques : le relief, la structuration et la densité des constructions, l'organisation et l'état du réseau routier, etc. L'opération varie également selon le choix des matériaux de signalétique qui pourront avoir un impact conséquent sur le coût global, le pochage des numéros de porte étant forcément moins onéreux que la production et pose des plaques métalliques par exemple.

Généralement une opération d'adressage organisée sur 3 ans pour une ville d'un million d'habitants représente un investissement de l'ordre de 800 000 euros. Mais ce coût peut varier du simple au triple pour deux villes ayant les mêmes caractéristiques : le coût final sera effectivement nettement plus conséquent pour une ville optant pour la pose de plaques de rues et de portes que pour une autre qui ne retient que la simple option du pochage. Le calibrage financier de ce type d'opération dépend également d'autres facteurs : taille de la cellule d'adressage, système d'exploitation cartographique, méthode de réalisation des enquêtes de terrain, développement d'outils spécifiques, production des plans d'adressage, etc.

Aussi, avant d'entreprendre une opération d'adressage, est-il fondamental de réaliser une étude de faisabilité. Celle-ci permettra d'évaluer finement les spécificités de la ville et de proposer en conséquence une méthodologie et un budget global pour la mise en œuvre d'un système d'adressage adapté.

3. S'approprier une adresse : un enjeu fondamental

L'appropriation des adresses : par qui ?

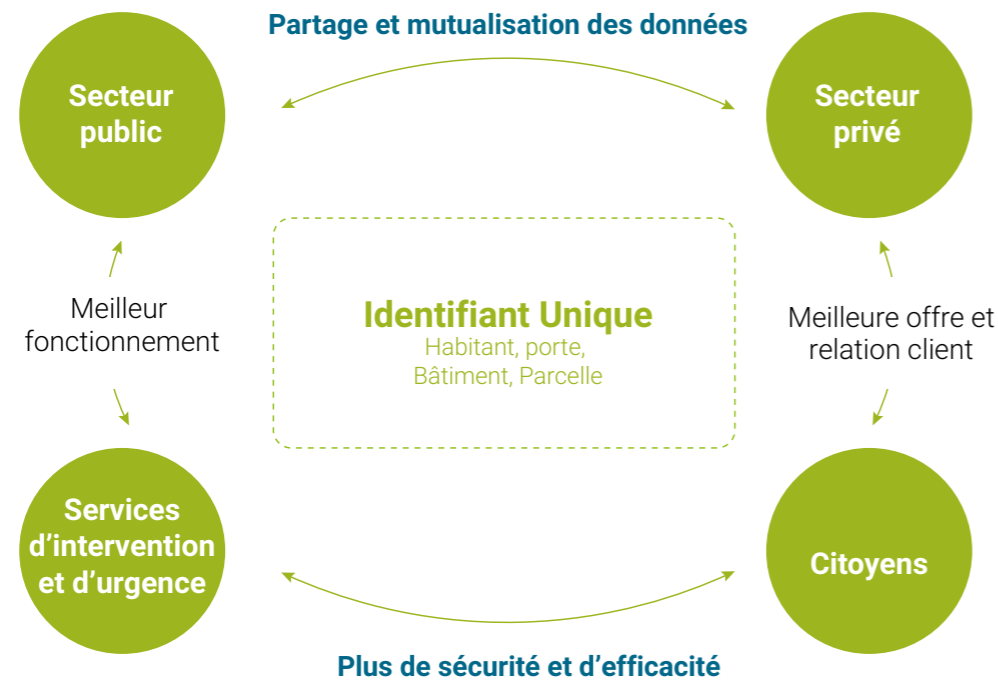
L'appropriation de l'adresse fait souvent débat lors de la mise en place d'un système d'adressage. Il est courant d'entendre dire que l'échec de la mise en œuvre de l'adressage incombe à la seule population qui ne l'utilise pas. Or, dans les faits, le manque d'appropriation concerne l'ensemble des acteurs d'un territoire qui méconnaît l'attribution des adresses. L'adresse devrait être l'affaire de tous : les acteurs publics, les services privés et la société civile doivent contribuer à sa pérennité.

Les acteurs du territoire :



L'appropriation des adresses : pourquoi ?

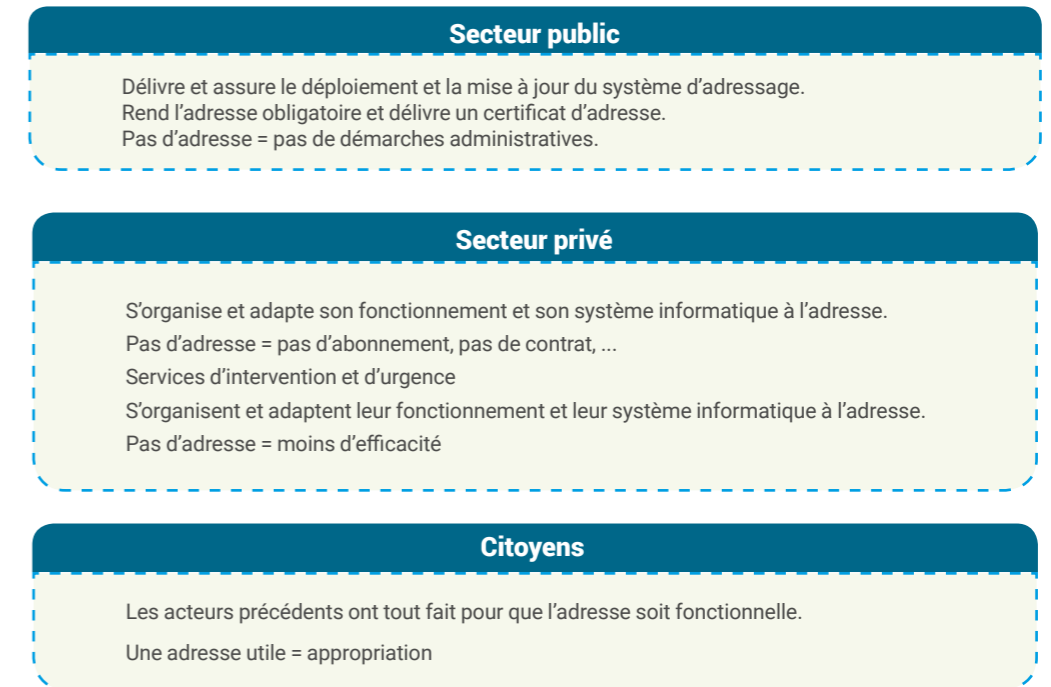
L'adressage permet de mettre en place un identifiant unique, c'est-à-dire un code qui peut être facilement approprié et faire le lien entre les différentes bases de données des acteurs cités ci-dessus. L'intérêt d'un identifiant unique est, par exemple, d'améliorer le partage et la mutualisation des données entre le service municipal de la voirie et la société de distribution d'eau, notamment pour la prévention de travaux sur le réseau.



L'appropriation des adresses : comment ?

Si l'adresse devient une référence pour les diverses démarches quotidiennes, les citoyens en saisiront d'autant plus son utilité. Aussi, pour qu'un système d'adressage soit pérenne dans le temps, il nécessite une mobilisation collective des acteurs publics et privés qui animent le territoire ; c'est la clé de la réussite d'un tel système. Par exemple, si demain un individu souhaite s'abonner au réseau de distribution d'eau, le concessionnaire pourrait exiger son adresse, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Si cet individu ne connaît pas son adresse, le concessionnaire pourrait alors, lui demander de se la procurer auprès du service d'adressage de la ville, qui fournira un certificat d'adresse.

Les responsabilités des différents acteurs :



4. Baptiser les rues et la voirie : ne pas s'enliser

Pour rappel, la toponymie - du grec « topos », « lieu » - désigne l'ensemble des noms de lieux d'un territoire ; l'odonymie - du grec « hodos », « route » - identifie l'ensemble des noms de voies.

Au cours de l'histoire, les circonstances contribuent à modifier le nom des rues. Ce changement s'effectue souvent au terme d'un long processus, dont il faut déterminer les modalités et, notamment, celles de la concertation avec la population.

Enjeu du baptême des voies

L'enjeu du baptême des voies est lié à la fonctionnalité et à la sécurité d'une voie. Attribuer un nom à une voie permet de se repérer facilement et de mieux identifier, délimiter et parfois même de formaliser les quartiers. De plus, la numérotation des portes permet aux secours d'intervenir plus rapidement et à la Poste de faciliter la distribution du courrier.

Les noms de voies peuvent être aussi des symboles forts, avec une portée politique, sociologique, culturelle et historique. Aussi, le choix d'un nom peut être souvent la source de polémiques locales et parfois nationales. C'est pour cette raison que les riverains sont de plus en plus consultés pour l'attribution et/ou le changement du nom d'une voie, via une enquête publique et participative.

Au Bénin aujourd'hui, l'attribution d'un nom à une voie se fait de manière spontanée, sans suivre de cadre réglementaire prédéfini.

En France par exemple, depuis 1974, un cadre réglementaire a été défini. La dénomination d'une voie ou d'un bâtiment public relève de la compétence du Conseil municipal, du moins tant que ceux-ci appartiennent à la commune. La dénomination d'une voie ou d'un lieu public doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération par le Conseil municipal. En revanche, le maire garde un droit de regard : le Conseil d'État a jugé, le 19 juin 1974, que « le maire tient de ses pouvoirs généraux de police le droit de contrôler les dénominations de toutes les voies et d'interdire celles qui seraient contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs ». Le juge administratif a également un pouvoir de contrôle sur les dénominations.

Pour les bâtiments publics, crèches, écoles, salles polyvalentes, etc., leur dénomination n'est d'ailleurs nullement obligatoire. De même, pour les communes de moins de 2 000 habitants, il n'est pas obligatoire de nommer les voies, même si cela est fortement recommandé.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, un décret du 19 décembre 1994 impose de nommer les voies et aux maires de transmettre aux services fiscaux « la liste alphabétique des voies publiques et privées ».

En règle générale, le nom choisi ne doit pas « porter atteinte à l'image de la commune », ni « heurter la sensibilité des personnes » et ne doit pas être de nature à provoquer un trouble à l'ordre public. Si la dénomination d'un lieu public doit « respecter le principe de neutralité du service public », écrivaient les services du ministère de l'Intérieur en 2016, il n'existe pour autant pas d'obligation absolue de respect du principe de laïcité.

(Extrait de la Loi. 2121-29 du code général des collectivités territoriales : CAA Marseille, 12 novembre 2007, Ville de Nice, req. n°06MA01409)

Grandes étapes du baptême

Les citoyens d'une ville dotée d'un système d'adressage résident à un numéro de porte, dans un boulevard, une rue, une impasse, etc. Cette voie peut porter un code ou un nom défini selon 5 grandes étapes :

La constitution d'une commission d'odonymie

Les membres constituant une commission d'odonymie varient selon les villes et le degré d'importance donné à la dénomination des voies. Ainsi, la commission d'odonymie peut être constituée d'acteurs publics, privés, collectifs de riverains ou même de particuliers compétents sur le sujet. Cette commission est nécessairement présidée par un représentant de la municipalité qui pilote et organise le déroulement des activités liées à l'odonymie.

La hiérarchie des voies

Il existe près de quarante types de voies attribués selon leur taille et leur utilité :

ALL	Allée	DSC	Descente	MAR	Marché	RES	Résidence
AV	Avenue	ECA	Écart	MTE	Montée	RLE	Ruelle
BD	Boulevard	ESP	Esplanade	PA	Passage	ROC	Rocade
CAR	Carrefour	FG	Faubourg	PIL	Place	RPT	Rond-point
CHE	Chemin	GR	Grande Rue	PLN	Plaine	RTE	Route
CHS	Chaussée	HAM	Hameau	PLT	Plateau	RUE	Rue
CITE	Cité	HLE	Halle	PRO	Promenade	SEN	Sente-Sentier
COR	Corniche	IMP	Impasse	PRV	Parvis	SQ	Square
CRS	Cours	LD	Lieu-dit	QUA	Quartier	TPL	Terre-plein
DOM	Domaine	LOT	Lotissement	QUAI	Quai	TRA	Traverse

Les critères de sélection du nom des voies

Les critères de sélection du nom des voies varient également d'une ville à l'autre. Cette sélection se fait selon deux modalités : l'une est directive : la municipalité choisit et attribue le nom d'une voie qu'elle imposera par la suite à la population de sa ville. L'autre est participative : la population participe à la sélection et à l'attribution du nom d'une ou plusieurs voies, conjointement avec la commission municipale qui valide in fine ce choix.

Les sources parmi lesquelles il est possible de puiser le nom d'une voie sont nombreuses ; les plus classiques étant empruntées à l'histoire, à la culture et à la géographie de la ville, du pays ou d'autres territoires :



La validation des noms par le Conseil municipal

Le Conseil municipal est l'entité responsable de l'attribution des noms par délibération puis vote.

L'organisation de la commission est variable : une association – politique, de quartiers, de métiers, confessionnelle, etc. – un groupe d'élus, le maire, voire un mouvement d'opinion. L'enjeu est que, indépendamment de la diversité des approches, des opinions et des différends, le projet de dénomination aboutisse et soit présenté en Conseil municipal. En dernière instance, l'attribution d'un nom reste une décision politique, le dernier mot appartenant au maire.

La désignation du nom de rue par arrêté municipal

Le nom d'une rue est généralement fixé par « arrêté municipal ». Il est le résultat d'une décision du Conseil municipal, votée après proposition de la commission d'odonymie qui a effectué la première sélection des noms, selon une liste de critères pouvant aller du simple au complexe.

Une fois le nom de voie validé, les nouvelles informations sur la voie doivent être transmises aux concessionnaires, à la Poste, aux services des eaux et d'électricité, aux forces de l'ordre et aux services de secours et, enfin, à la population.

Démarche participative et/ou directive : exemple au Canada et au Togo

QUÉBEC AU CANADA



- À la suite de la fusion de 13 villes, 4 825 rues harmonisées pour éliminer les doublons ;
- Mise en place d'un groupe de travail municipal et citoyen pour établir les critères de sélection désignant les rues qui changeront de nom ;
- Nouveaux noms validés par soumission au Comité de toponymie de la ville de Québec.
- Long processus de choix et de sélection (plusieurs mois) ;
- Fort sentiment d'appropriation du nom des voies du fait d'une forte participation citoyenne.

LOMÉ AU TOGO



- Liste de 3 600 rues à nommer réalisée par un bureau d'études en 2008 ;
- Choix d'une encyclopédie sur la flore mondiale (arbres et fleurs) validé pour nommer les voies secondaires et tertiaires ;
- Noms validés arrêtés en Conseil municipal ;
- Travail réalisé en moins d'un mois
- Noms des rues imposés aux citoyens ;

5. Les outils et applications numériques de l'adressage

Outils numériques créant les adresses : Les deux écoles

L'adresse issue de la méthode dite classique

L'adresse dite classique est issue d'un système d'adressage qui est développé en tenant compte des aspects géographiques, mais aussi socio-politiques d'un lieu donné. Ce système propose aussi une localisation de troisième dimension : numéro d'immeuble, d'étage, numéro d'appartement, etc.

Un système d'adressage est construit en suivant une logique qui permet à tout citoyen de se repérer sur le terrain et de se déplacer d'un point A à un point B sans avoir nécessairement recours aux nouvelles technologies.

C'est également la seule adresse reconnue par la norme internationale d'adressage (certification S42), de l'UPU (Union Postale Universelle).



L'adresse issue de la traduction d'un point GPS en un code alphanumérique

L'adresse issue d'un point GPS est fondée sur un quadrillage de la surface du globe terrestre (latitude-longitude) dont la taille des carrés varie selon le fournisseur (3x3, 5x5, 9x9, ...). Ce carré est sensé couvrir tout objet construit sur la surface terrestre et donc lui attribuer un code GPS qui sera traduit selon les fournisseurs en un code alphanumérique plus au moins compréhensible.

Cette méthode répond à un souci d'universalité, mais n'a aucune attache territoriale, ni appartenance socio-culturelle à un lieu. C'est aussi une méthode totalement dépendante des nouvelles technologies et notamment d'une connexion permanente (satellitaire, GSM, internet, etc.)

Outils numériques gérant les adresses : gestion et hébergement des données

Les solutions numériques actuelles proposent de répondre plus efficacement à deux composantes de l'adressage : l'hébergement et la gestion des données issues de l'adressage.

L'hébergement des données se fait classiquement sur des serveurs locaux : « une tour d'ordinateur avec une grande capacité de stockage (environ 1 To) » installée dans les locaux de

la cellule d'adressage et non « mise en réseaux » avec les bases de données des autres services de la municipalité, rendant le partage et la mutualisation des données difficiles.

La maintenance de ces serveurs et la perte des données sont les risques majeurs rencontrés par les équipes techniques. Parfois il arrive que le serveur tombe en panne et que la récupération des données soit impossible. De ce fait, de nombreuses structures proposent aujourd'hui des solutions d'hébergement web.

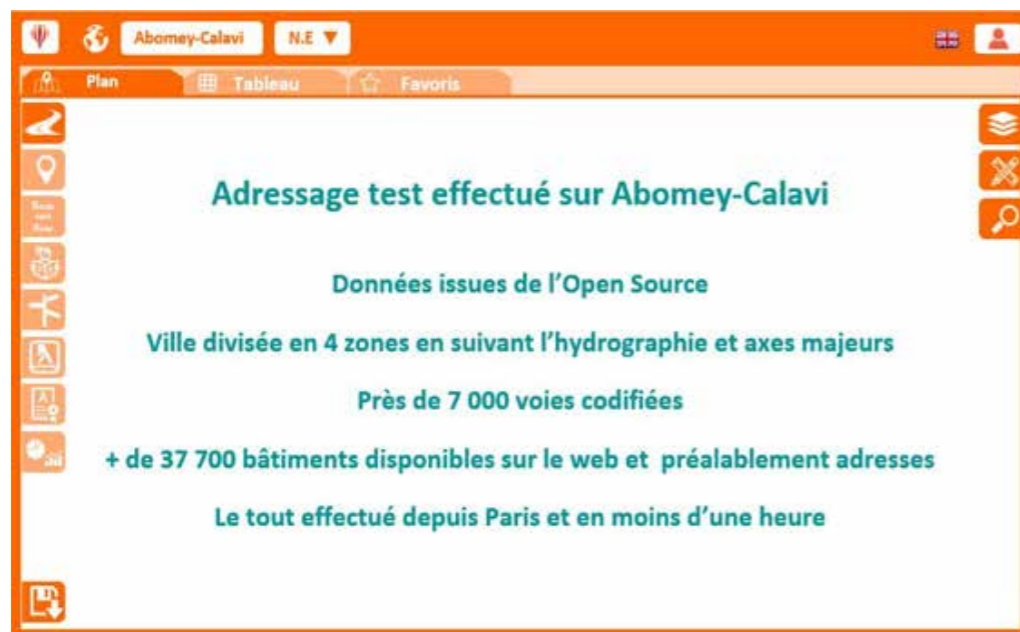
Il s'agit de centres de stockage en ligne de type « cloud » et sur lesquels tout particulier, structure publique ou privée, peut acheter de l'espace de stockage illimité. Ces centres de stockage assurent l'accès privé aux données (protégées par cryptage) depuis n'importe quel endroit du monde. Ils assurent également de multiples sauvegardes de ces mêmes données sur différents sites physiques de stockage, garantissant ainsi la pérennité de ces dernières.

Les outils actuels utilisés pour gérer l'adresse sont des SIG (systèmes d'information géographique) avec lesquels les villes gèrent et mettent à jour les données de l'adressage. L'utilisation des SIG permet de traiter certains éléments de l'adressage, notamment la gestion cartographique. En revanche, un SIG n'est pas un outil d'adressage dédié, qui permet de gérer le graphisme des plans d'adressage et des plaques de rue, ou encore l'odonymie par exemple.



Il existe aujourd'hui des solutions numériques qui permettent de mettre en œuvre des systèmes d'adressage et de gérer ensuite chacune de leurs composantes dans un seul et même environnement informatique. Ces outils travaillent de manière automatisée, avec peu de paramétrage à effectuer à chaque étape de l'élaboration d'un système d'adressage. Ils permettent notamment de réduire considérablement le coût et le temps nécessaires pour la constitution des bases de données numériques d'un système d'adressage classique.

Exemple de l'outil Air-Nest utilisé pour un test sur la ville d'Abomey-Calavi au Bénin :



Applications numériques utilisant les adresses, notamment pour la collecte de données lors des enquêtes de terrain

Depuis 2012, plusieurs sociétés proposent des outils de collecte de données sur le terrain. Ainsi, il est commun que l'on finance le développement d'outils dits de métier, adaptés aux besoins spécifiques du travail de chaque structure. Par exemple, le service de gestion de la voirie aura besoin d'un outil propre à ses besoins, différents de ceux du service de gestion des espaces verts. Ces outils sont des formulaires informatisés et liés à une carte géo-référencée, embarqués sur une tablette ou smartphone. Ceux-ci permettent de collecter tout type d'information à condition que le signal GPS soit fiable.

Exemple de collecte de données de masse effectuée avec un outil web sur des zones pilotes de trois villes au Kenya :

Enquêtes réalisées dans le cadre d'un projet d'adressage financé par la Banque Mondiale

Système web de collecte massive de données lors d'une opération de terrain dans trois villes du Kenya – Thika, Kiambu et Machakos
2015 – 2018 Projet de la Banque Mondiale

- 36 personnes réparties en 4 équipes
- 32 tablettes avec une version déconnectée d'Urbadresse
- 4 tablettes avec une version connectée d'Urbadresse et avec une puce 3G pour assurer la synchronisation en direct
- 9 jours d'enquêtes de terrain
- 19 000 parcelles recensées



6. Les enjeux de la mutualisation des données

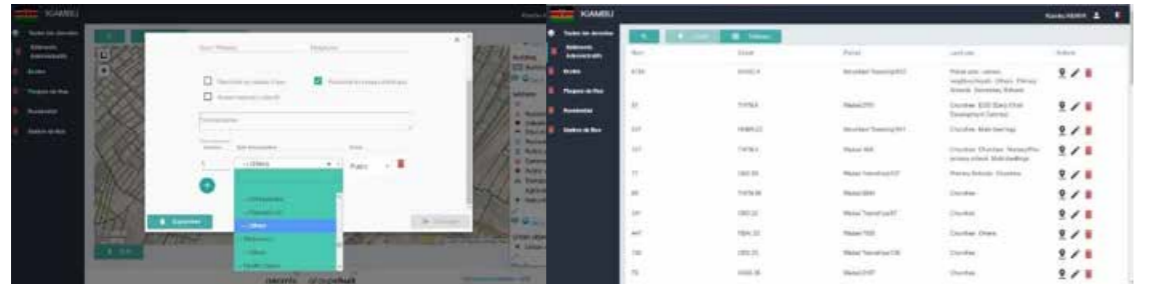
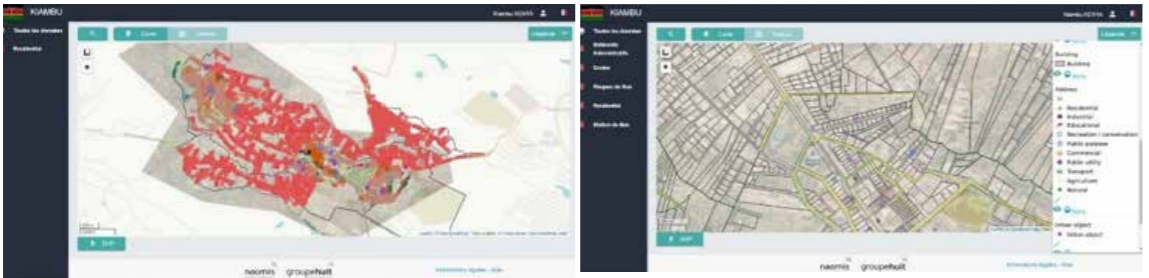
Le partage des données, notamment en Afrique, est souvent freiné car « celui qui a la donnée a le pouvoir ». La peur du partage et de la mutualisation des données va également de pair avec leur sensibilité. Il est fréquent de craindre que ces données ne tombent entre de mauvaises mains, ou encore que les bases de données soient piratées.

Si certaines données peuvent être sensibles car elles sont nominatives (le nom d'un habitant et les données fiscales de celui-ci notamment) ; pour autant, les données d'une enquête d'adressage sont déjà pour la plupart publiques et visibles sur plusieurs sites internet dits d'Open Source. C'est le cas d'OSM (Open Street Map), Maps.me ou encore Google Maps. Ces sites, qui ont de nombreux utilisateurs nationaux ou internationaux, facilitent la localisation des activités commerciales, hôtelières et de loisirs dans plusieurs villes béninoises.

En fait, de nombreuses données, que l'on pense confidentielles, sont en réalité déjà partiellement publiques. A l'ère du Big Data, la production et la gestion massives de données, issues de l'utilisation quotidienne des appareils intelligents et connectés à internet (smartphones, tablettes, ordinateurs, etc.) révolutionnent les pratiques. Ainsi, une recherche internet à partir du mot « adressage », génère plusieurs informations : quelqu'un s'est connecté à internet et a cherché à tel endroit, tel jour et à telle heure ce même mot. Multiplier ces informations par les milliards de recherches effectuées chaque jour par tous les internautes permet désormais de mesurer l'ampleur des processus à l'œuvre. Plus marquant encore, la majorité de ces données est publique à condition de savoir où les trouver.

Le partage des données

- Gain de temps
- Réduction des coûts liés à la collecte
- Fiabilisation des informations par croisement de bases de données
- Mise à jour des informations régulière et presque automatisée
- Identification des besoins
- ...



La mutualisation des données

Secteur public

Souhaite un nombre de données assez détaillées sur les usagers de son territoire.

Mais ce niveau d'information varie en fonction des besoins de chaque service :

Adresse + Certificat

Statut et Type d'occupation du sol

Cartographie des voies + noms/codes

Cartographie des objets urbains

Secteur privé

Souhaite une garantie de situation/localisation de leurs usagers/clients. Les entreprises peuvent aussi, à leur tour, valider une adresse, via les données déclarées par leurs clients :

Adresse

Statut de l'occupant

Statut et Type d'occupation du sol

Numéro d'abonné

Société civile

Utilisatrice des données collectées par les différents services publics/privés, elle participe aussi à l'alimentation de ces bases de données en déclarant un certain nombre d'informations la concernant :

Adresse

Statut et Type d'occupation du sol

Abonnements

Nombre de ménages

Situation professionnelle

7. Financer l'adressage d'une ville

Le financement de l'adressage peut s'effectuer, soit dans le cadre d'une opération globale pour la mise en œuvre du système, soit au cours de l'une des phases qui peuvent être réalisées séparément :

En phase de projet

La phase de projet permet de constituer le système d'adressage. Elle comprend l'étude de faisabilité qui dictera les principes de l'adressage à adopter, la production des plans cartographiques, la codification des voies et des portes et la réalisation des enquêtes de terrain.

Depuis plus de 30 ans, cette phase est principalement financée par les bailleurs de fonds : Banque Mondiale, coopération française, AIMF, coopération décentralisée par exemple.

Néanmoins, malgré les efforts déployés, peu de villes disposent aujourd'hui d'un système d'adressage fonctionnel et mis à jour régulièrement. Les raisons sont diverses : la non mise à jour du système, la perte ou l'obsolescence des données, le manque de personnel et de budget, la faiblesse du portage politique, etc.

À Lomé, par exemple, l'adressage des principaux quartiers a été financé par la Banque Mondiale en 1998. Mais, entre 2008 et 2014, une seconde phase de refinancement (par l'Agence Française de Développement) s'est avérée nécessaire pour une mise à jour de l'ensemble du système d'adressage de la Commune.

Les villes doivent aujourd'hui mieux s'impliquer dans cette phase initiale pour une meilleure appropriation de la mise en œuvre et une plus grande pérennité du système dans le temps.

En phase de déploiement physique

Cette phase consiste essentiellement à élaborer le plan de panneautage, produire et poser les plaques de voies et de portes et définir le graphisme et l'impression des plans d'adressage.

Les modalités de financement de cette phase sont plus diversifiées :

- ♦ financement classique par les bailleurs de fonds, de moins en moins présents sur cette phase ;
- ♦ financement via les taxes locales, comme la taxe foncière, où un montant de la taxe est retenu chaque année sur chaque propriétaire et reversé dans un compte municipal alloué au service d'adressage. C'est par exemple la méthode adoptée par la ville de Saint Marc en Haïti pour gagner en autonomie dans la mise à jour de son système d'adressage : 5€ de la taxe foncière par propriétaire sont ainsi transférés au budget de l'adressage ;

- ♦ financement par le secteur privé via la valorisation publicitaire : les entreprises privées financent l'impression des plans et/ou la production des panneaux de voie en sponsorisant des espaces publicitaires.

Alors que le financement par le secteur privé est courant en Amérique-Latine et dans les Caraïbes, rares sont les villes africaines qui y ont recours.

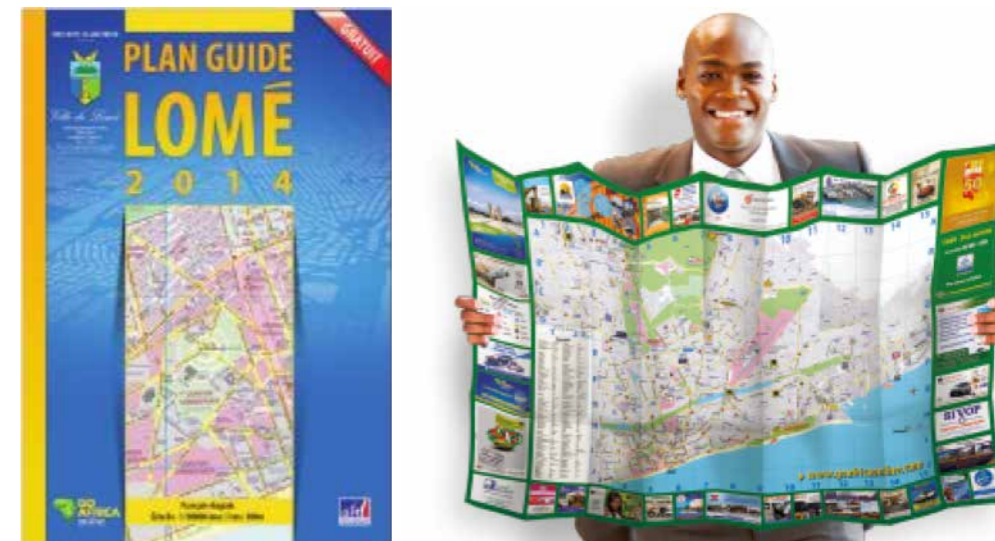
Exemple de financement des plaques de voies de la ville d'Arequipa au Pérou par Coca Cola



Exemple de financement des plaques de voies de la ville Dakar au Sénégal par la Compagnie Sahélienne d'Entreprises (CSE) :



Exemple de financement des plans d'adressage de la ville Lomé au Togo via une démarche commerciale



En phase de gestion

La phase de gestion intègre la transformation de la cellule projet en service communal pérenne pour assurer la gestion et la mise en œuvre du système. Cela se traduit entre autres par l'achat et le développement d'applications permettant de gérer et d'exploiter la base de données pour assurer leur partage, leur mutualisation et leur mise à jour.

Le financement de cette phase est aujourd'hui essentiellement assuré sur les fonds propres des collectivités. Dans le cadre du déploiement d'opérations d'adressage, d'une durée moyenne de trois ans, la phase de gestion est rarement incluse. Il est vrai que les bailleurs de fonds peuvent financer l'amorçage de la phase de gestion les premières années ; toutefois, le défi pour les villes est de pérenniser les acquis sur le long terme en pleine autonomie, en particulier la gestion organisationnelle et financière. Sur ce point, le constat est mitigé puisque, malgré les efforts consentis depuis 30 ans, aujourd'hui seules quelques cellules ou services d'adressage peinent à exister.

Le manque de cadre juridique et réglementaire sur l'adressage est un autre facteur de l'absence de viabilité sur le long terme de ces structures. Il est dû en partie à la faible reconnaissance de l'adressage par l'ensemble des autorités d'un territoire.

Le portage politique des autorités municipales reste aussi timide et la validation des budgets municipaux alloués à l'adressage est souvent considérée comme peu prioritaire.

Quelques pistes de financement de l'adressage :

Via les taxes locales

Une pratique déjà en cours au Bénin avec les services RFU et la DGI. Les résultats sont plutôt probants, même si la validation du budget des services RFU/Adressage a du mal à se concrétiser en Conseil municipal.

Piste : Création d'un budget propre pour le fonctionnement et financement de l'adressage

Via les concessionnaires

Participation au projet d'adressage via une contribution financière par rapport au nombre d'abonnés au réseau d'eau et/ou d'électricité dans la ville.

Piste : soit un faible pourcentage annuel de la consommation, soit en échange des informations concernant chaque porte liée à un abonné.

Via l'Etat

L'Agence Nationale des Routes pourrait aussi contribuer au financement de l'adressage.

Piste : Participer au financement de la production et pose des plaques de voies sur l'ensemble des voies dites de l'Etat qui traversent une ville (routes nationales, régionales ou départementales), mais aussi sur les voies dont les noms auront été choisis par le gouvernement.

Via les entreprises privées

Les entreprises de la place pourraient aussi participer au financement de l'adressage, notamment pour l'impression des plans d'adressage et la production et pose des plaques de rue.

Piste : Par le biais de campagnes publicitaires ou de mécénat, une ou plusieurs entreprises pourraient financer les plaques d'une rue, d'un quartier ou de la ville ; en échange, la ville ferait ajouter le logo de cette entreprise sur les plaques réalisées.

Via la vente d'informations socio-économiques et statistiques

Les acheteurs susceptibles d'acheter ces informations sont les sociétés de communication et marketing, les universités, les chercheurs et étudiants, les entreprises de développement, le grand public, les ONG, les associations, ...

Piste : La ville doit s'organiser afin de mettre en place un service de cartographie et de géomatique qui sera en mesure d'assurer cette prestation. Cela pourrait se traduire par une évolution des compétences du service d'adressage vers un Observatoire urbain.

Via un cadre réglementaire

Un cadre qui définit les responsabilités et obligations de chaque acteur qui utilise l'adresse.

Piste : Ce cadre rendrait l'adresse obligatoire pour tous en obligeant chaque habitant à acheter et poser un numéro sur sa porte. De même, il imposerait un adressage systématique à chaque nouveau lotissement ou construction. Ainsi, chaque promoteur devrait nommer et poser les plaques de rue et de porte dans le cadre de son projet immobilier, et chaque nouveau propriétaire devrait poser un numéro sur sa porte.

8. Vers une stratégie nationale d'adressage

Les nouvelles expériences d'adressage, engagées depuis 2012 dans quelques villes du Bénin, ont le mérite de contribuer à une meilleure gouvernance urbaine. Mais plusieurs défis doivent encore être relevés :

- ♦ la définition de normes en matière de production et de diffusion de la donnée adresse ;
- ♦ l'utilisation des adresses créées ;
- ♦ le baptême des rues ;
- ♦ la mutualisation des données ;
- ♦ la modernisation du système d'adressage dans les villes béninoises ;
- ♦ la recherche de sources de financement pour les opérations d'adressage.

Des échanges, qui ont marqué la journée nationale d'adressage, il ressort que l'élaboration d'une stratégie nationale d'adressage s'avère désormais nécessaire pour standardiser et institutionnaliser l'adresse au Bénin. Et cette stratégie devra notamment traiter des éléments suivants :

1. Au plan réglementaire, imposer :

- ♦ l'adressage comme système d'identification de référence nationale en direction des services administratifs, des concessionnaires et opérateurs (publics et privés) et des citoyens ;
- ♦ aux villes de se doter et maintenir un système d'adressage pour une gestion urbaine efficiente ;
- ♦ aux opérateurs d'utiliser l'adresse, quand elle existe, pour accéder à ses services ;
- ♦ aux citoyens de s'approprier l'adresse, quand elle existe, et de l'utiliser pour les demandes de services publics ou privés.

2. Au plan institutionnel, définir :

- ♦ les attributions et obligations de chaque acteur dans la production, le stockage, la diffusion et l'exploitation des adresses ;
- ♦ l'organisation et le fonctionnement du cadre national de concertation en matière d'adressage.

3. Au plan technique, préciser :

- ♦ les normes et standards en matière de production, de diffusion et d'exploitation des données adresses au Bénin ;
- ♦ les grandes lignes et la démarche de lancement d'un projet d'adressage ;

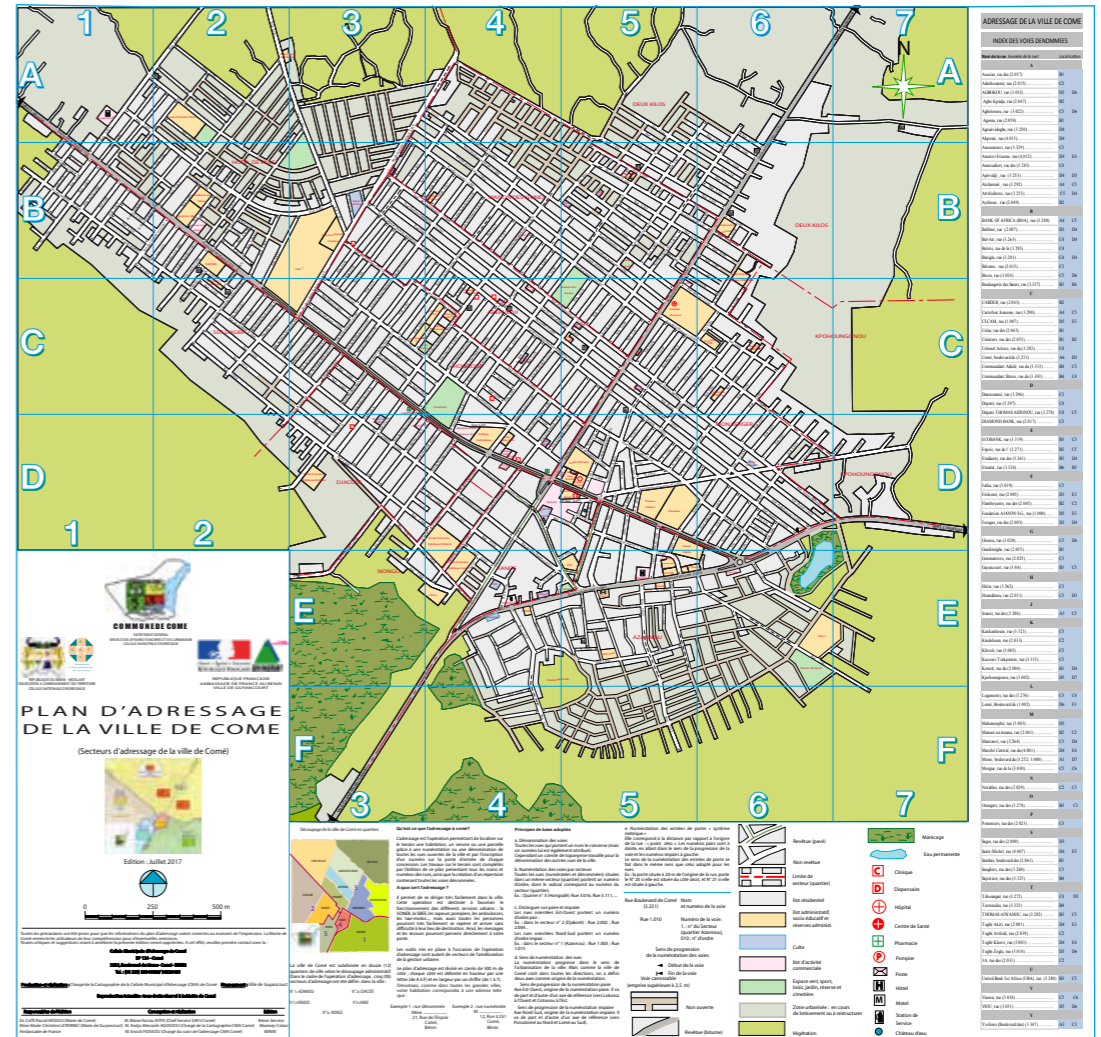
- ♦ les types d'appuis et d'encadrements nécessaires à la mise en œuvre des opérations d'adressage ;
- ♦ les formations nécessaires aux agents municipaux, acteurs directs de la mise en place d'une opération d'adressage.

4. Au plan financier, identifier les mécanismes financiers adéquats pour :

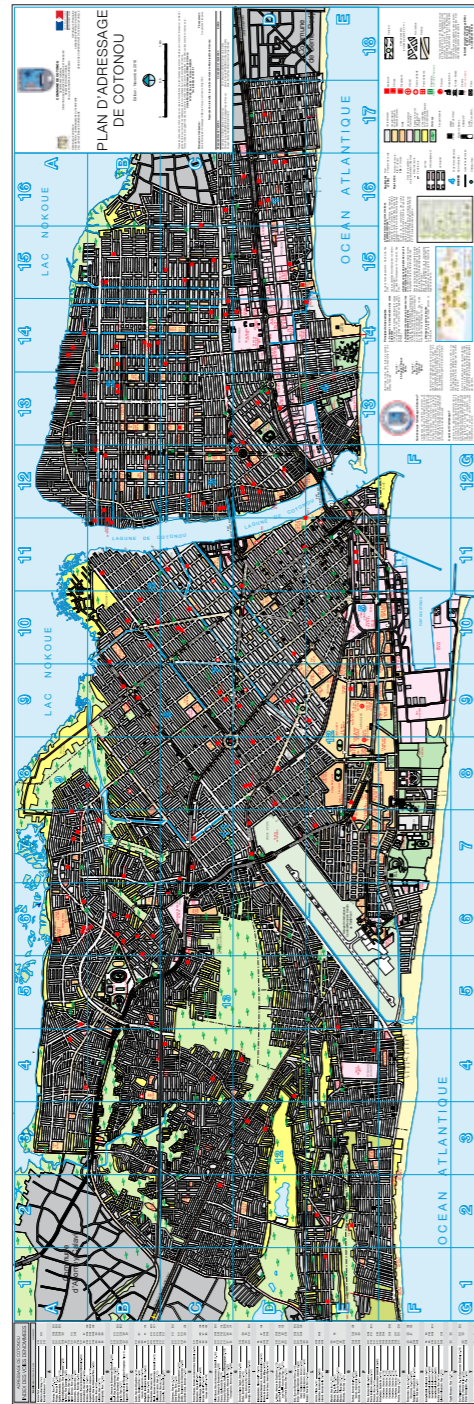
- ♦ les opérations de mise en place du système d'adressage ;
- ♦ l'entretien et la maintenance du matériel ;
- ♦ les mises à jour permanentes et périodiques du système ;
- ♦ l'autonomisation de la Cellule Nationale d'Adressage (CNA) et des Cellules Municipales d'Adressage (CMA).

ANNEXES

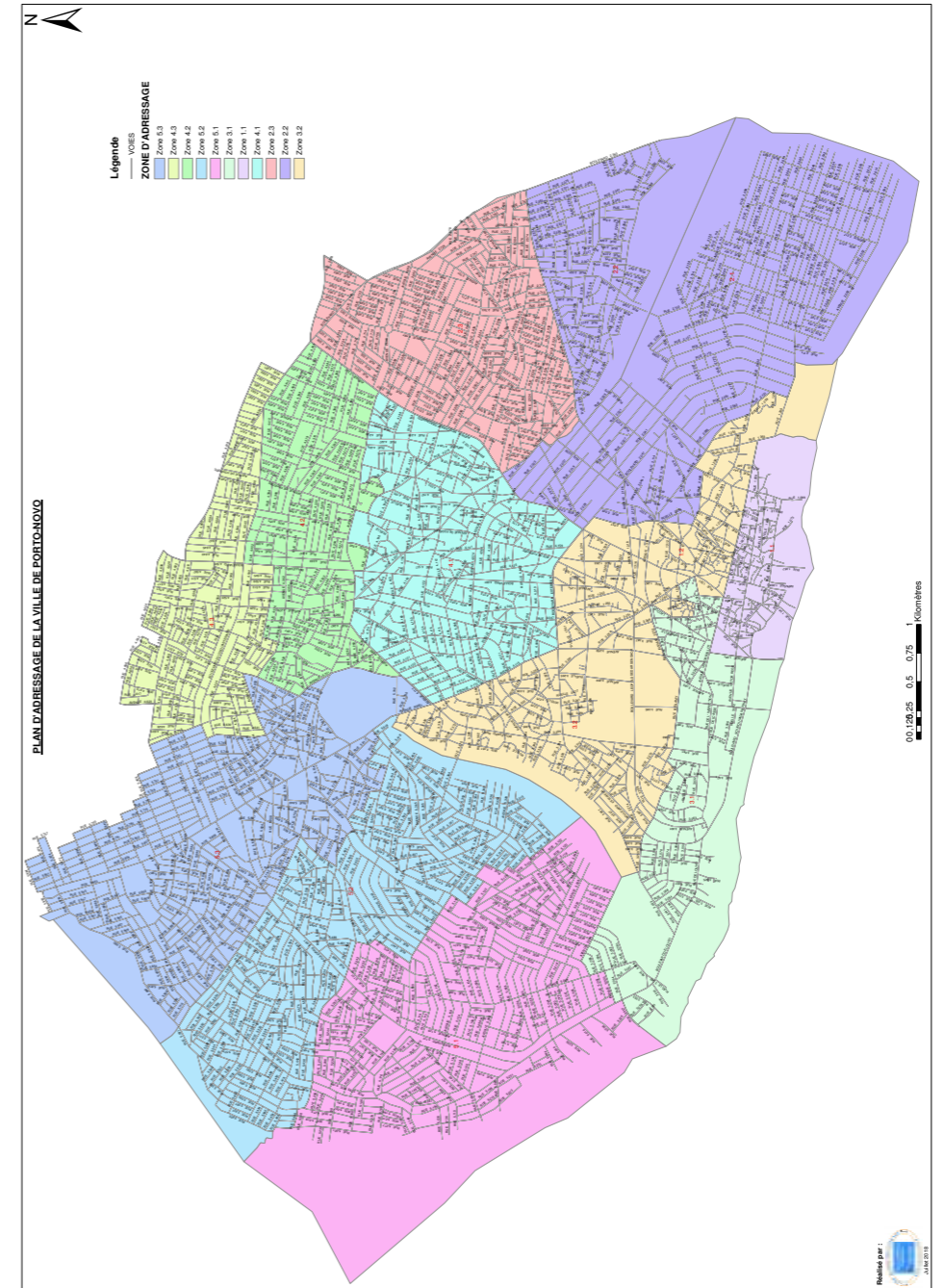
Annexe 1 : Plan d'adressage de Comé, 2017



Annexe 2 : Plan d'adressage de Cotonou, 2018



Annexe 3 : Plan d'adressage de Porto-Novo, 2018



Annexe 4 : Tableau comparatif des expériences d'adressage de Comé, Cotonou, Porto-Novo

		COME	COTONOU	PORTO-NOVO
A. CARACTÉRISTIQUES DE LA COMMUNE ET DU RFU				
1.	Nb. d'habitants (RGPH 4 de 2013)	79 989 habitants	679 012 habitants	310 000 habitants
2.	Superficie	163 km ²	79 km ²	52,4 km ²
3.	Nb. d'arrondissements	5	13	5
4.	Nb. total de villages ou quartiers de ville avant et après la Loi n°2013-05 du 27 mai 2013	Avant 2013 : 38 Depuis 2013 : 51	Avant 2013 : 144 Depuis 2013 : 164 (+ GBEWA)	Avant 2013 : 86 Depuis 2013 : 100
5.	Nb. de rues dénommées avant et après l'opération d'adressage	01 rue dénommée avant démarrage de l'opération. 99 rues dénommées dans le cadre de l'opération, soit 32%	83 rues dénommées avant démarrage de l'opération, soit 3 % 0 rue dénommée dans le cadre de l'opération	27 rues dénommées avant démarrage de l'opération, soit 1 % 0 rue dénommée dans le cadre de l'opération
B. CARACTÉRISTIQUES DU RFU				
6.	Nb. de parcelles dans la base de données RFU (source : logiciel RFU)	4 346 parcelles (Access)	8 500 parcelles (logiciel RFU administré par NG-SOFT sous réserve de mise à jour)	48 015 parcelles (logiciel RFU)
7.	Nb. de parcelles identifiées dans le fichier cartographique du RFU	21 443 parcelles (MapInfo)	7 000 parcelles (MapInfo sous réserve de mise à jour)	47 813 parcelles (ArcView)
8.	Codification RFU : type cadastral	QIP : Quartier, Îlot, Parcelle	QIP : Quartier, Îlot, Parcelle	ZIP : Zone, Îlot, Parcelle
C. DÉTAILS SUR L'OPÉRATION D'ADRESSAGE				
a. Financement				
9.	Phase de démarrage	Commune PTF : ville de Guyancourt (Coopération décentralisée)	Commune PTF : Coopération française (Projet FSP d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration - PA2D)	Commune PTF : AIMF (Association Internationale des Maires Francophones)
10.	Phase projet / opération	idem	idem	idem

		COME	COTONOU	PORTO-NOVO
11.	Phase de mise à jour	Commune, Ville de Guyancourt GI-MONO	Commune	Commune
12.	Montant et sources de financement	Total = 43 millions FCFA (64 500 euros) : - Commune : locaux de la CMA, aménagement, RH (10%) - Ville de Guyancourt (90%)	Total = 168 millions FCFA (256 356 euros) : - Commune : locaux de la CMA, aménagement, RH (12%) - Projet PA2D (88 %)	Total = 229 millions FCFA (349 998 euros) : - Commune (28,57 %) - AIMF (71,43 %)
b. Système d'identification				
13.	Découpage utilisé pour l'opération d'adressage	Quartier 5 quartiers (Azannou ; Djacoté ; Hongodé ; Kandé ; Nongo) Le découpage administratif utilisé est le découpage antérieur à la Loi n°2013-05 du 27 mai 2013 qui réorganise la ville en 12 quartiers	Arrondissement Les 13 arrondissements de Cotonou	Zone : ensemble des quartiers
14.	Nb. de zones pilotes	1 zone pilote (dans le quartier Hongodé)	1 arrondissement (le 5 ^{ème})	3 zones pilotes
15.	Sens de progression retenue pour la numérotation des rues	- rues paires = rues orientées Est-Ouest : progression de part et d'autre d'un axe de référence (Lokossa - Cotonou) - rues impaires = rues orientées Nord-Sud : progression de part et d'autre d'un axe de référence (Possotomé - Lomé)	- rues paires = rues orientées Est - Ouest : progression de part et d'autre de la lagune - rues impaires = rues orientées Nord-Sud : progression de la mer vers le lac Nokoué	- rues paires = rues orientées Est - Ouest : progression du Sud au Nord - rues impaires = rues orientées Nord - Sud : progression de part et d'autre de la voie ferrée
c. Cartographie de base				
16.	Cartographe externe ou interne	Cartographe externe au lancement de l'opération, puis internalisation de la compétence au sein de la commune	Cartographe externe pendant toute la phase du projet, puis internalisation progressive de la compétence au sein de la commune	Cartographe interne avec un appui externe
17.	Financement de l'élaboration de la cartographie de base (commune et/ou PTF)	PTF : ville de Guyancourt	PTF : Coopération française (PA2D)	Commune PTF : AIMF

		COME	COTONOU	PORTO-NOVO
18.	Sources utilisées (photos aériennes, cartes raster des îlots et parcelles du RFU, etc.)	- Image satellite Quick Bird / Word View d'août 2011 - Plans parcellaires RFU (SADE/SAFU)	- Google Map 2012 - Plans Parcellaires RFU de 2012 (Projet PAACO/AFD) mis à jour par le service RFU	- Image satellite d'avril 2013 - Plans parcellaires RFU de 2007 - Voirie RFU de 2007
19.	Logiciel utilisé pour la réalisation du plan d'adressage	Logiciel de dessin : Adobe Illustrator	Logiciel de dessin : Adobe Illustrator	Logiciel SIG : ArcGIS
d. Type de panneau et numérotation				
20.	Type de matérialisation des rues : pochage ou plaques	Pochage et Plaques <i>Remarque : Vu le coût élevé des plaques, la commune a opté pour le pochage des rues lors des actualisations</i>	Pochage	Plaque (Pas encore réalisées)
21.	Type de matérialisation des entrées : pochage ou plaques	Pochage	Pochage	Pochage
22.	Numérotation des portes d'entrées : systématique ou par parcelle	Systématique : toutes les entrées sont numérotées et leur numéro est apposé au-dessus ou à côté de la porte	Systématique : toutes les entrées sont numérotées et leur numéro est apposé au-dessus ou à côté de la porte	Par parcelle : seules les entrées de parcelles sont numérotées. Les autres entrées (activités par exemple) sont juste numérotées dans les fichiers
23.	Système de numérotation des portes d'entrée : classique ou métrique	Métrique	Métrique	Métrique
e. Données collectées et enquêtes				
24.	Type de matérialisation des rues : pochage ou plaques	Pochage et Plaques <i>Remarque : Vu le coût élevé des plaques, la commune a opté pour le pochage des rues lors des actualisations</i>	Pochage	Plaque (pas encore réalisées)
25.	Type de matérialisation des entrées : pochage ou plaques	Pochage	Pochage	Pochage
26.	Numérotation des portes d'entrées : systématique ou par parcelle	Systématique : toutes les entrées sont numérotées et leur numéro est apposé au-dessus ou à côté de la porte	Systématique : toutes les entrées sont numérotées et leur numéro est apposé au-dessus ou à côté de la porte	Par parcelle : seules les entrées de parcelles sont numérotées. Les autres entrées (activités par exemple) sont juste numérotées dans les fichiers

		COME	COTONOU	PORTO-NOVO
27.	Système de numérotation des portes d'entrée : classique ou métrique	Métrique	Métrique	Métrique
28.	Données collectées	- Type et nom de l'activité - Nom du propriétaire (s'il le donne) - Nature de l'occupation - Nombre de blocs - Nombre d'étages - Nombre d'unités de logements - Existence d'un compteur SONEB - Existence d'un compteur SBEE - Existence d'un abonnement de gestion des ordures ménagères	- Type et nom ou enseigne de l'activité - Nom du propriétaire (s'il le donne) - Nature de l'occupation - Nombre d'étages	- Type et nom ou enseigne de l'activité - Nom et numéro du propriétaire - Nature de l'occupation - Nombre d'étages - Existence d'un compteur SONEB - Existence d'un compteur SBEE - Existence d'un abonnement de gestion des ordures ménagères - Occupation du domaine public
29.	Codification des natures d'occupation : CITI ou nomenclature UEMOA	Adaptation de la nomenclature UEMOA	Adaptation de la nomenclature UEMOA	Adaptation de la nomenclature UEMOA
30.	Fiches d'enquêtes utilisées	Fiche N°1 : inventaires des adresses Fiche N°2 : inventaires des adresses (immeubles ou concessions) <i>Remarque : Les maisons à étage ont uniquement été renseignées sur la seconde fiche.</i> Pas de distinction entre les fiches d'activités et celles des logements	Fiche N°1 : inventaires des adresses Fiche N°2 : inventaires des adresses (immeubles ou concessions) <i>Remarque : Les maisons à étage ont uniquement été renseignées sur la seconde fiche.</i> Pas de distinction entre les fiches d'activités et celles des logements	Fiche N°1 : inventaire des adresses (immeubles ou concessions) Fiche N°2 : activités
31.	Outils de collectes de données	Enquêtes sur formulaire « papier »	Enquêtes sur formulaire « papier »	Enquêtes sur formulaire « papier »
f. Structures responsables de la réalisation de l'adressage				
32.	Nom du service ou de la direction de rattachement de la structure en charge de l'adressage	Service des Affaires Foncières et de l'Urbanisme (SAFU)	- Direction des Services Économiques et Financiers (DSEF) - Service RFU - Direction des Etudes, de la Programmation et de la Prospective (DEPP) depuis le 24 janvier 2017	Direction de Cabinet

		COME	COTONOU	PORTO-NOVO
33.	Structures en charge de l'adressage	<ul style="list-style-type: none"> - Cellule Municipale d'Adressage (Arrêté 2012 N°93/014/CC/SG/SAG du 28 mars 2012) - Depuis la délibération du Conseil communal N°93/025/CC du 30 septembre 2016 portant adoption de la réforme administrative dans la commune de Comé, la Cellule Municipale d'Adressage n'apparaît plus dans l'organigramme de la Mairie : les activités d'adressage sont réalisées par la division RFU au sein du SAFU 	<ul style="list-style-type: none"> - Cellule Municipale d'adressage (CMA) (Arrêté 2013/N°183/MCOT/SG/DSEF/DST du 3 juillet 2013) - Service d'Adressage (SAdre) (Arrête 2017/N°003/MCOT/SG/DRH du 24 janvier 2017) 	Cellule Municipale d'Adressage (CMA) Arrêté 2013 N° 119/SG/DPDC/DST/SA du 30 décembre 2013
34.	Structures en charge de la toponymie	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de Toponymie mis en place selon l'arrêté N°93/004/CC/SG/SRFU du 23 janvier 2013 - Comité de Suivi et de Pérennisation de l'adressage de la ville de Comé (Arrêté 2016/N°93/048/CC/SG/SRFU du 17 mai 2016) 	<ul style="list-style-type: none"> - Comité Technique de Baptême des Rues d'Adressage (Arrêté 2013/N°183/MCOT/SG/DSEF/DST du 3 juillet 2013) - Commission de Baptême des Rues de la Commune de Cotonou (Arrêtés 2018/N°010/MCOT/SG/SGA/DEPP/DST du 12 février 2018 et 2018/N°025/MCOT/SG/SGA/DEPP/DST du 16 mars 2018) 	Commission Municipale de Toponymie Arrêté 2013 N° 117/SG/DPDC/DST/SA du 30 décembre 2013
35.	Composition de la structure en charge de la toponymie	<p>Total :13 personnes</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Président : le Maire 2. Vice-président : le Chef d'Arrondissement (CA) de Comé 3. Rapporteur : le Chef du Service des Affaires Foncières et de l'Urbanisme (SAFU) <p>Membres :</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Le Président de la Commission des Affaires Domaniales et Environnementales 	<p>Total : 29 personnes</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Président : le Maire 2. 1^{er} Vice-Président : le 2^{ème} Adjoint au Maire 3. 2^{ème} Vice-Président : le 3^{ème} Adjoint au Maire 4. Coordonnateur : le Secrétaire Général 5. 1^{er} Rapporteur : le Directeur des Etudes, de la Prospective et de la Programmation (DEPP) 	<p>Total :17 personnes</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Président : le Maire 2. Vice-président : la 1^{ère} Adjointe au Maire 3. 1^{er} Rapporteur : le Directeur de la Culture et du Patrimoine de la Mairie 4. 2^{ème} Rapporteur : le Chef de la Cellule Municipale d'Adressage <p>Membres :</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. Un Conseiller Municipal

		COME	COTONOU	PORTO-NOVO
35.		<ol style="list-style-type: none"> 5. Un CA 6. Un CA 7. Un Conseiller Communal 8. Le Secrétaire Général 9. Le Chef Service Technique 10. Le Chef Service d'Appui aux Initiatives Communautaires 11. Le Chef Service Budget et Comptabilité 12. La Coordinatrice de la Coopération Décentralisée Comé-Guyancourt 13. Le Président de l'Association de Développement Communal ou son représentant 	<ol style="list-style-type: none"> 6. 2^{ème} Rapporteur : le Directeur des Services Techniques (DST) 7. Secrétaire : le Directeur Adjoint des Etudes, de la Prospective et de la Programmation (DAEPP) <p>Membres :</p> <ol style="list-style-type: none"> 8. Le représentant du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL) 9. Le représentant du Ministère de Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD) 10. Le représentant du Ministère de la Culture et du Tourisme 11. Le représentant du Préfet du Littoral 12. Le représentant du Chef d'Etat Major des Armées 13. Deux représentants des Chefs d'Arrondissement 14. Deux représentants des Chefs de Quartier 15. Le Président de la Commission Permanente des Infrastructures de l'Équipement et des Transports 16. Le Président de la Commission Permanente des Affaires Sociales et Culturelles 17. Le Président de la Commission Permanente des Affaires Domaniales et Environnementales 	<ol style="list-style-type: none"> 6. Une Ancienne Première Adjointe au Maire 7. Un ancien Secrétaire Général 8. Un membre de la société civile 9. Le Président du Groupe Task-Force 10. Un notable 11. Un notable 12. Un enseignant-chercheur en histoire 13. Une personne ressource 14. Une personne ressource 15. Une personne ressource 16. Une personne ressource 17. Une personne ressource

		COME	COTONOU	PORTO-NOVO
			18 Le Directeur des Affaires Juridiques et du Foncier 19. Le Chef du Service de l'Adressage 20. Le Chef du Service du Domaine et du Foncier 21. Le Chef du Service de l'Urbanisme de l'Architecture et de la Construction 22. Le chef du service du registre foncier urbain 23. Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin 24. Un représentant de la société civile 25. Un représentant de l'Église Catholique 26. Un représentant du Culte Protestant 27. Un représentant du Culte Musulman 28. Un représentant des Religions Endogènes 29. Un représentant du Tribunal de Première Instance de première classe de Cotonou <i>Remarque : un comité technique travaille en amont du comité de pilotage avec l'aide de consultants (un sociologue et un historien)</i>	
36.	Fonctionnement effectif de la commission de toponymie	Le comité se réunit au moins une fois par trimestre et toutes les fois en cas de besoin ou d'urgence pour des travaux liés au suivi et à la pérennisation de l'adressage	La commission 2018 ne s'est pas encore réunie car le comité technique n'est pas encore opérationnel	La commission ne se réunit pas

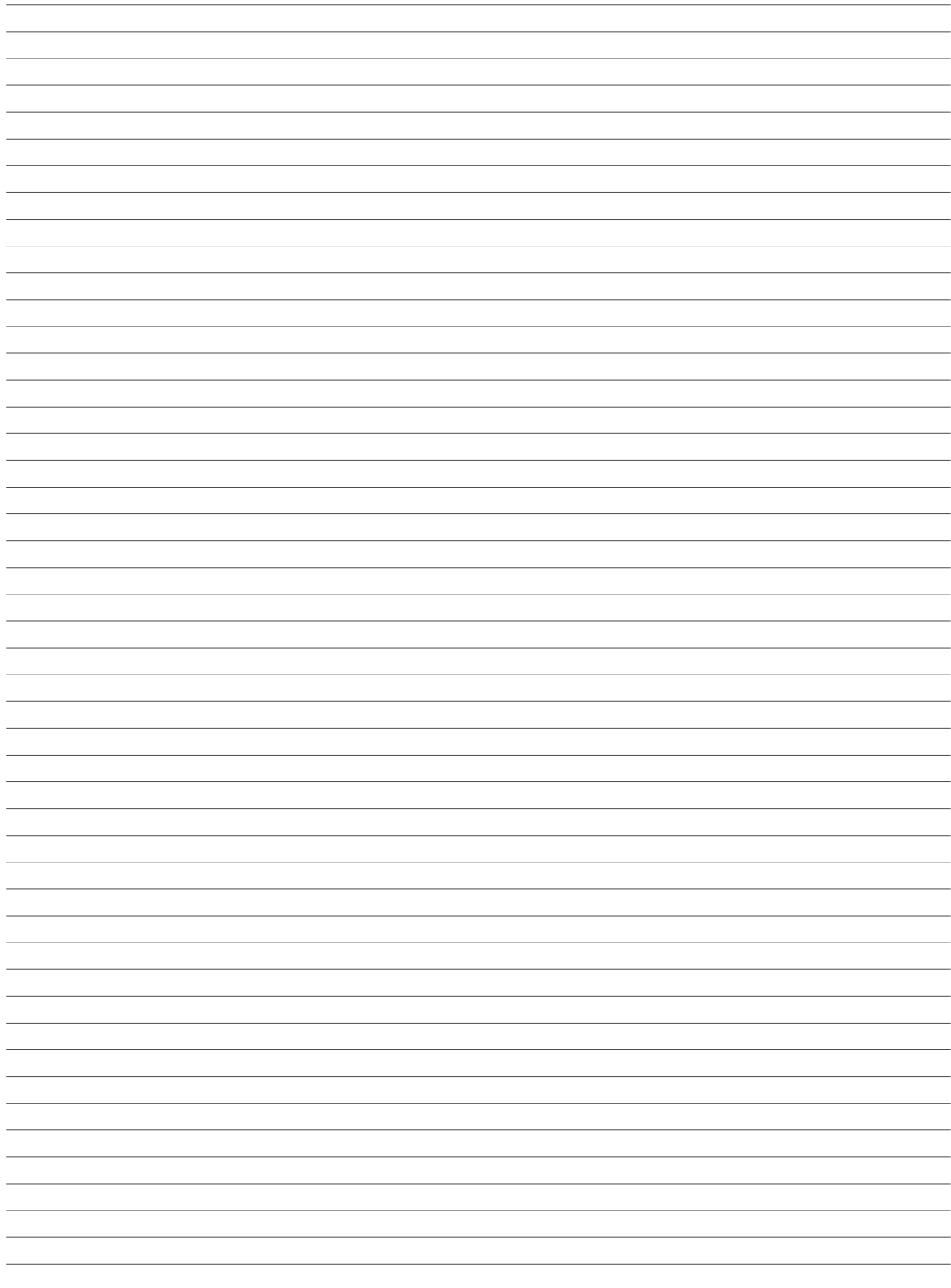
		COME	COTONOU	PORTO-NOVO
g. Phase de mise en place de l'opération d'adressage				
37.	Agents communaux affectés à l'opération d'adressage	3 agents : - 1 chef de la cellule : le Chef Service RFU (superviseur) - secrétaire - codificateur	6 agents : - 1 chef de la cellule : Le Chef Service RFU (coordonnateur) - 1 agent de saisie (RFU) - 1 informaticien (RFU) - 1 codificateur (RFU) - 2 agents de la Direction des Services Techniques (DST)	8 agents : - 1 chef de la cellule : le Chef du Service Projet de Développement Urbain - 1 responsable cartographie : le Chef du Service Propreté Urbaine - 1 responsable fichier : Le Chef du Service RFU - 2 assistants cartographes collaborateurs du chef service - 3 chefs d'équipe : collaborateurs du chef service
38.	Agents recrutés pour l'opération d'adressage	14 recrutements en 2013 : - 1 informaticien (chargé du fichier des adresses) - 2 chefs d'équipe - 2 odomètres - 4 peintres - 4 aides peintres - 1 chauffeur	31 recrutements en 2013 : - 1 coordonnatrice - 4 chefs d'équipe - 4 odomètres - 8 peintres - 8 aides peintres - 3 calligraphes - 3 aides calligraphes	26 recrutements entre 2015 et 2016 : - 6 odomètres - 6 peintres - 6 aides peintres - 2 opérateurs de saisie - 6 enquêteurs
39.	Durée de la formation des agents	3 jours de formation	15 jours ouvrables	10 jours ouvrables
40.	Phases et durées de sensibilisation	1 ^{ère} : sensibilisation en amont et au cours de l'activité dans la zone pilote (environ 1 mois) 2 ^{ème} : sensibilisation de proximité lors de l'opération de numérotation 3 ^{ème} : sensibilisation en 2017 à l'occasion de la sortie du plan d'adressage	1 ^{ère} : sensibilisation en amont et au cours de l'activité dans la zone pilote (environ 1 mois) 2 ^{ème} : sensibilisation de proximité lors de l'opération de numérotation 3 ^{ème} : campagne d'appropriation de fin de projet en 2017 (environ 1 mois) 4 ^{ème} : A partir de 2018 sensibilisation continue et par zone de mise à jour	Campagne de sensibilisation de proximité (gongonneurs publics et radios locales) continue et par zone d'adressage durant toute l'opération de numérotation des entrées de parcelles (environ 12 mois)

		COME	COTONOU	PORTO-NOVO
41.	Techniques de sensibilisation	<p>1 plan de communication a été élaboré dans la phase préparatoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Séances de sensibilisation et de communication : du Conseil Communal, du Comité de Pilotage du RFU, des agents de la Mairie, des Chefs de Quartiers, des crieurs publics, des concessionnaires d'eau et d'électricité - Émissions radiophoniques interactives sur la radio locale (lancement et bilan d'étape pilote), traduite en langue locale (Mina). - Tournée de sensibilisation dans les collèges publics et privés de la commune de Comé organisée du 3 au 21 mars 2015. - Cérémonie de lancement officiel du panneauage le 5 mars 2015, et cérémonie de présentation du plan d'adressage 	<p>2 plans de communication ont été élaborés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Séances d'information et de sensibilisation par focus group : Conseil Communaux, concessionnaires, Chefs Quartiers, etc. - Cérémonie officielle de lancement de l'opération d'adressage - Messages via les crieurs publics - Articles dans les journaux - Émissions interactives, spots et jeux radiophoniques - Porte à porte des élus locaux - 3 spots télévisuels 	<ul style="list-style-type: none"> - Crieur public - Communiqué radio
42.	Calendrier du panneauage des rues	Durée : 3 semaines (en février 2015)	Durée : 26 mois (de mai 2014 à juillet 2016)	Pas encore réalisé
43.	Calendrier de la numérotation des portes d'entrée	<p>Environ 5 mois (de janvier à novembre 2013)</p> <p><i>Remarque : le travail de numérotation a été interrompu durant la saison des pluies</i></p>	<p>Environ 23 mois (d'octobre 2013 à août 2015)</p>	<p>19 mois (de décembre 2015 à août 2017)</p>
44.	Calendrier de la saisie des enquêtes	<p>Environ 10 mois (de janvier à novembre 2013)</p> <p><i>Remarque : saisie des enquêtes par un seul agent à temps plein</i></p>	<p>2 mois (d'août à octobre 2016)</p> <p><i>Remarque : saisie des enquêtes à posteriori par 6 agents à temps plein</i></p>	<p>19 mois (de décembre 2015 à août 2017)</p> <p><i>Remarque : saisie des enquêtes au fur et à mesure par 2 agents</i></p>

		COME	COTONOU	PORTO-NOVO
45.	Logiciel de stockage utilisé	Fichier Excel	Fichier Excel	Fichier Excel Préparation de l'exportation vers ArcGIS
h. Phase de mise à jour d'adressage				
46.	Agents maintenus en poste à l'issue de l'opération	<p>2 agents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Chef de la Cellule d'Adressage (qui est l'actuel Chef Service des Affaires Foncières et de l'Urbanisme : C/SAFU) - L'informaticien (chargé du fichier des adresses et de la cartographie) 	<p>17 agents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 coordonnatrice - 2 chefs d'équipe - 2 odomètreurs - 4 peintres - 4 aides peintres - 2 calligraphes - 2 aides calligraphes 	
47.	Agents occasionnels utilisés pour la mise à jour	<p>- 7 agents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 chef d'équipe - 1 odomètreur - 2 peintres - 2 aides peintres - 1 chauffeur 	Aucun	
48.	Sources de financement	Subvention de la ville de Guyancourt	Mairie de Cotonou depuis janvier 2016	
D. RÉSULTATS DE L'OPÉRATION D'ADRESSAGE AU 30 JUIN 2018				
a. Les rues				
49.	Nb. de rue « panneautées » / Nb. de rues (%)	76 rues panneautées / 310 (24,5%)	2 990 rues panneautées / 3 194 (93,6%)	0 rues panneautées / 2 573 (0%)
50.	Nb. de rues dénommées après l'opération d'adressage contre le Nb. de rues dénommées avant l'opération d'adressage	99 rues dénommées contre 1 seule avant l'opération d'adressage	87 rues dénommées initialement. Aucune nouvelle dénomination	27 rues dénommées initialement. Aucune nouvelle dénomination
b. Les entrées				
51.	Nb. d'entrées numérotées	6 519	118 815	59 658
52.	Nb. d'entrées enquêtées	6 519	118 815	59 658 (immeubles – concessions) 19 874 (activités)
c. Les plans d'adressage et les cartes thématiques				
53.	Plans d'adressage imprimés	300 plans en juillet 2017	4 155 plans en 2015 et 500 en 2016	Non réalisé

		COME	COTONOU	PORTO-NOVO
54.	Cartes thématiques produites	Aucune (conception en cours)	Aucune (conception en cours)	Non réalisé
55.	Recettes issues de la vente des plans d'adressage et affectation budgétaire	La première édition n'a généré aucune recette parce qu'elle était destinée à la sensibilisation et non à la vente	2 444 125 FCFA affectés au budget communal	
d. Les certificats d'adressage				
56.	Nb. de certificats d'adressage délivré pendant l'opération	Non connu	Environ 50%	Environ 30%
57.	Outils utilisés pour suivre la délivrance des certificats d'adressage (registre, base de données, etc.)	Aucun	Aucun	Aucun
e. Le RFU				
58.	Intégration des adresses REP dans la base de données du RFU	Oui	Non - Difficultés techniques d'arrimage à posteriori des fichiers adresse et RFU - Les enquêteurs des impôts ne relèvent pas les adresses sur les portes d'entrées lors de leur passage sur le terrain. Les adresses ne sont donc pas saisies dans la base RFU	Oui

		COME	COTONOU	PORTO-NOVO
E. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES				
59.	Faible portage par les autorités municipales	- La CMA n'existe pas officiellement. En dehors du responsable, un seul agent s'occupe de l'adressage. Cette situation pose un problème de visibilité et donc de pérennisation des actions entreprises - A ce stade, la commune ne finance pas l'achat des fournitures nécessaires à la mise à jour de l'adressage	- Les autorités municipales ne parviennent pas à imposer l'utilisation de l'adressage à l'ensemble des services municipaux - L'adressage est sorti de la compétence du Service RFU en janvier 2017, ce qui a créé des frustrations. Les deux services ne collaborent plus au développement conjoint des deux outils pourtant complémentaires - Depuis sa création en janvier 2017, la commune n'est toujours pas en mesure d'acheter les fournitures pour poursuivre la mise à jour de l'adressage	Faute de paiement de la contrepartie communale, l'AIMF a stoppé ses décaissements : les travaux d'adressage sont suspendus
60.	Inefficacité des structures en charge du baptême des rues		- La commission de toponymie est inactive - Aucune nouvelle rue dénommée depuis le début de l'opération	- La commission de toponymie ne s'est jamais réunie - Aucune nouvelle rue dénommée depuis le début de l'opération
61.	Faible appropriation des adresses par les différents acteurs		- Les adresses ne sont pas appropriées par la population, les concessionnaires, les services d'urgence et de sécurité (pas d'obligation) - Quelques actes de vandalisme sur des plaques de rues par les populations	- Les adresses ne sont pas appropriées par la population, les concessionnaires, les services d'urgence et de sécurité (pas d'obligation) - Des numéros sont effacés par les populations
62.	Imprécision des limites administratives		- L'adressage réalisé sur 5 quartiers n'est plus en cohérence avec le découpage en 12 quartiers intervenu en 2013 et pose un problème d'actualisation - Les limites de quartiers ne sont pas clairement identifiées	- Conflits sur les limites entre quartiers, entre arrondissements et entre communes limitrophes. - Conflits sur les limites entre quartiers, entre arrondissements et entre communes : des entrées situées dans les zones limitrophes avec d'autres communes n'ont pu être adressées



Rédaction

Pedro De OLIVIERA
Consultant Groupe Huit

Benjamin A. ADJE
Responsable de la Cellule
Nationale d'Adressage

Emilie PELERIN
Conseillère Technique
au Ministère de la Décentralisation
et de la Gouvernance Locale

Coordination et relecture

Salomon B. OKIRI
Délégué à l'Aménagement du Territoire

Bernard KLEIN
Attaché de coopération au Service
de Coopération et d'Action Culturelle
de l'Ambassade de France à Cotonou

Crédit photographique

Pedro De OLIVIERA

Stéphane BRABANT
AFRIKAFUN (Photo de couverture)

Graphisme

Armelle ADJOVI
AFRIKAFUN

Édition

CBP - RICOH
Novembre 2018

